L'ANNÉE 70/71 À L'UNIVERSITÉ DE CAEN

Transformé en véritable « tableau noir » pour hélicoptère, les pelouses du campus de l'Université furent le cadre d'un sitting d'un genre particulier comme en peut en juger par notre cliché

Table des matières

Le contexte....7

La contestation des élections universitaires : d'un coup de pied à des coups de matraque....9

Les forces en présence....9

L'affaire de l'effraction de la salle des professeurs....10

La grève s'installe à l'université....13

Les conséquences de l'intervention de la police....15

La poursuite du mouvement sous d'autres formes....15

Les étudiants règlent leurs comptes avec les professeurs....16

Les luttes sur le terrain extra-universitaire....17

Des grèves universitaires corporatives....18

L'intervention de l'extrême-droite....19

L'apparition du D.R.U....19

Le meeting d'Ordre Nouveau....19

L'agression du professeur Mabboux....20

Un campus sous tension....22

La fermeté du préfet et l'affaire des interpellés du 31 mars....24

La manifestation contre le chômage du 31 mars....24

Le procès....25

Le « coup » du command-car de CRS....26

Une ville en état de siège, la fin du mouvement....28

Un campus en état de siège....28

La dernière ag du mouvement....29

épilogue....31

Les procès....31

Le procès de l'effraction de la salle des professeurs....31

Le procès de l'attaque de la voiture de police....33

Le procès de l'agression de Mabboux-Stromberg....33

Les luttes politiques....34

Annexes....37

Le tract « nous participerons » des fossoyeurs de l'ancien monde....38

Retranscription du tract « nous participerons »....39

Communiqué du rectorat daté du 3 décembre 22h30 :....39

Tract de la Ligue Communiste daté du 4 décembre 1970....40

Lettre du doyen André Journaux aux enseignants de la Faculté de Lettres datée du 9 décembre 1970....41

Motion votée par l'assemblée générale du jeudi 10 décembre 1970 :....43

Communiqué de recréation du CDR daté du 23 décembre 1970 :....43

Lettre du Président de l'Université Jacques Izard datée du 3 janvier 1971....43

Loi dite « anti-casseur » du 8 juin 1970....45

Articles de presse....46

Photographies....49

Bibliographie sélective....50

Avant Propos

De mémoire d'étudiants et d'enseignants, l'année universitaire 1970-1971 a sûrement été la plus agitée qu'ait connue l'université de Caen. Pas une semaine sans qu'il n'y ait un « événement ». L'historien Jean Quellien parle d'ailleurs d' « année terrible » en référence au livre de Victor Hugo « l'année terrible » qui retrace la vie en France en 1870/1871. Ce récit va tenter de retracer ces différents événements tels qu'ils se sont passés. Il a été construit à partir de témoignages d'acteurs de l'époque (actif ou non), de la lecture de la presse locale[1] (Ouest France, Paris Normandie, édition Calvados, Liberté de Normandie) et d'archives personnelles militantes. Il fait suite à une communication lors des 50 ans de la reconstruction de l'université qui s'est tenue le 6 octobre 2007 sur le thème de « Agitation étudiante et conflits universitaires : les «événements» de 1970-1971 » par le maître de conférences Benoit Marpeau. Le récit a été publié sur le site internet Unicaen off <http://unicaen.free.fr> puis dans les premiers numéros du journal Racailles à partir de novembre 2007.

1 Consultable à la bibliothèque municipale de Caen. Ouest France, côte PER60, Paris-Normandie PER 94 et Liberté PER 46

LE CONTEXTE

Pour comprendre ce qui se passe à Caen à cette période, il faut se replonger dans le contexte de la France du début des années 70. Au niveau politique, la droite est toujours hégémonique sur les institutions, elle en est même devenue revancharde envers la chienlit et ceux qui l'ont provoquée. Georges Pompidou, ancien Premier ministre du général de Gaulle est Président de la République depuis le 15 juin 1969. Le premier ministre est Jacques Chaban Delmas, le maire de Bordeaux et ancien grand résistant. Quant à de Gaulle qui s'est retiré en 69, il meurt le 9 novembre. La grande figure du début de cette décennie est sans conteste le ministre de l'intérieur Raymond Marcellin. Il accède à ce poste le 31 mai 1968 et le quitte en mai 1974 ! Celui-ci avait une grande peur : les gauchistes. Il a passé son temps à les traquer, les infiltrer et les dissoudre (en juin 68 notamment). Il est à l'origine d'une loi très controversée, la loi dite « anti-casseur » du 8 juin 1970[2] qui punit de 1 à 5 ans de prison toute personne participant à une manifestation où des dégradations sont commises. Raymond Marcellin se sert souvent de cette loi pour faire condamner des « gauchistes ». Côté militantisme, c'est l'explosion des différentes chapelles issues du milieu des années 60 qui ont gagné en influence au cours du mouvement de mai 68. Les militants les plus nombreux et les plus actifs sont ceux de la Ligue Communiste[3], organisation trotskyste, et les groupes maoïstes (Gauche Prolétarienne[4], Vive la Révolution ![5]).

Au niveau universitaire, le mouvement de mai a induit plusieurs changements. Premièrement, d'un point de vue institutionnel, le 12 décembre 1968 est promulguée la loi sur l'orientation de l'enseignement supérieur dite loi « Faure » du nom du ministre de l'Education Nationale. Celle-ci a été élaborée en partie à partir de cahiers de « doléances » et d'Etats généraux qui se sont réunis dans plusieurs universités à partir du mois de mai. La loi intègre plusieurs revendications universitaires du mouvement de mai : la participation de tous les acteurs universitaires aux conseils de gestion, l'interdisciplinarité, l'autonomie administrative (les facultés deviennent des composantes de l'université). Deuxièmement, dans les mentalités : les « mandarins » perdent de leur pouvoir, les étudiants ont une vision beaucoup plus critique de l'enseignement ; les rapports entre les deux parties changent.

A quoi ressemble Caen au début des années 70 ? C'est une ville moyenne de province qui n'est pas encore reliée à Paris par l'autoroute (les premiers coups de pelles ont été donnés). Le premier turbotrain qui relie Caen à Paris en 2h circule le 12 mars 1970. Le principal des soucis des Caennais, à l'époque, est... la circulation. Le boulevard périphérique n'existant pas encore, toute la circulation passe dans le

2 Reproduction en annexe
3 La Ligue Communiste est le nouveau nom des Jeunesses Communistes Révolutionnaires (JCR) dissoutes en juin 1968
4 Sûrement le groupe le plus activiste à cette époque, Jean-Paul Sartre est alors le directeur de publication de leur journal, la Cause du peuple
5 Regroupé autour de Roland Castro, ils sont qualifiés de « Mao-spontex » (maoïste spontanéiste) par les trotskystes de la Ligue Communiste

centre ville qui est vite asphyxié aux heures de pointes. Les accidents de la circulation sont nombreux (1 357 en 1970). La ville est dirigée depuis le 16 juillet 1970 par l'avocat Jean-Marie Girault, membre des Républicains Indépendants[6]. Le préfet du Calvados, Gaston Pontal, était déjà en poste en 1968. L'université compte environ 10 000 étudiants répartis entre le campus principal, l'IUT qui a ouvert à la rentrée 1969 route de la Délivrande et le campus du Mans[7].

Sur le campus, plusieurs militants politiques font leur apprentissage et l'université devient ce premier lieu de formation. On y trouve pèle-mêle des trotskistes (Ligue Communiste, des anciens de Pouvoir Ouvrier[8]), des néo-maoïstes (Gauche Prolétarienne[9], Vive Le Communisme ![10], Révolution ![11]) et quelques libertaires (notamment le Groupe Anarchiste de Caen). Le PC reste implanté via l'UEC[12] ainsi que le PSU[13] via les ESU[14]. L'AGEC-UNEF[15] est quasiment morte ; la structure existe encore mais il y a peu de militants. De plus, les jeux de tendance bloquent son fonctionnement. Un bureau, de tendance renouveau[16], est bien élu en janvier 1971 mais il est aussitôt dénoncé par l'ancien bureau[17] qui affirme qu'il reste le seul dépositaire de l'AGEC.

Le groupe militant le plus important reste celui des maoïstes avec, à sa périphérie, les ESU ; la Ligue Communiste, bien que très présente, a moins d'influence, notamment dans les AG, qu'en 68.

6 Le parti de Valery Giscard d'Estaing
7 Le site universitaire du Mans dépend de Caen jusqu'en 1977 où il devient une université autonome
8 Actifs en 1968, ils étaient proches de Claude Lefort, professeur de sociologie et de son courant « Socialisme ou barbarie »
9 La plupart des militants de ce groupe ne sont pas caennais d'origine mais viennent de Paris
10 Groupe local proche de Vive La Révolution ! de Roland Castro
11 Dont le slogan était « ni Trotsky, ni Mao, Lénine! », Révolution! devient ensuite l'OCT (Organisation Communiste des Travailleurs)
12 Union des Etudiants Communistes
13 Parti Socialiste Unifié
14 Etudiants Socialistes Unifiés
15 Association Générale des Etudiants de Caen, membre de l'UNEF
16 La tendance communiste de l'UNEF
17 De la tendance unité syndicale (socialiste et trotskyste)

LA CONTESTATION DES ÉLECTIONS UNIVERSITAIRES : D'UN COUP DE PIED À DES COUPS DE MATRAQUE.

Les forces en présence

Les élections aux conseils d'UER[18], alors appelés conseil de gestion, sont prévues pour le jeudi 3 décembre et sont critiquées de tous les côtés : les conservateurs n'en veulent pas car elles donnent voix au chapitre aux "gauchistes" et autres héritiers de mai 68. A l'opposé, ces derniers les boycottent car elles ne sont qu'un leurre à leurs yeux. Ils dénoncent la « cogestion » de l'institution. Seuls l'UEC et le PC, pour la gauche, appellent à y participer conformément aux prises de positions nationales qui entraînent quelques mois plus tard la scission de l'UNEF à la fin du mois de janvier 1971. Un membre important du PC[19], Guy Besse, qui enseigne en philosophie reçoit la visite d'un groupe d'étudiants hostile aux élections le vendredi 27 novembre. Ils lui reprochent ses positions en faveur de la participation. Ce professeur avait déjà fait l'objet d'attaque dont une à coup de lance à incendie! « *Des gens du mouvement ont décidé de chasser les révisos[20] à coup de lance à incendie* » [21]. Plus globalement, les enseignants du département de philosophie sont systématiquement attaqués car ils sont réputés proche de l'idéologie catholicisme conservatrice.

Une première assemblée générale se tient le mardi 1er décembre à 20h30 dans le grand amphithéâtre de Lettres[22] sur le thème de la participation aux élections. Ce même jour, une étudiante candidate se fait frapper par des militants d'extrême gauche alors qu'elle colle sa profession de foi. De son côté, l'Union des Jeunes pour le Progrès[23] appelle à la participation via un tract distribué sur le campus : « *S'abstenir est une démission, démission qu'attendent avec impatience tous ceux qui ont mis leur foi dans la fécondité du chaos : l'extrême gauche conservatrice et l'extrême droite réactionnaire* ».

Le groupe qui a perturbé le cours de Guy Besse fait circuler dans l'après-midi précédant les élections un tract intitulé ironiquement « Nous participerons ! »[24], il est signé des « fossoyeurs de l'ancien monde ». Il appelle à occuper la salle des professeurs de Lettres (le foyer) le jour des élections : « *Nous concrétisons immédiatement notre participation en nous appropriant, jeudi, à 9 heures, la salle des professeurs de la faculté des Lettres : c'est évidemment plus confortable. C'est donc un des rares endroits où nous pouvons vous inviter décemment à ne pas vous ennuyer, et puis c'est une manière de rappeler aux mandarins qu'il faudra bien que cela change.* ». Ce même groupe avait déjà fait placarder, fin novembre,

18 Unités d'Enseignement et de Recherche, qui succèdent aux départements des facultés. Les UER deviennent UFR en 1984 avec la loi Savary
19 Il est alors membre du bureau politique et directeur du Centre d'études et de recherches marxistes
20 Les maoïstes traitaient les membres du PC de *révisionniste* car ils avaient dévié de la ligne marxiste établie par Lénine
21 Jean-Louis Cardi, entretien avec l'auteur
22 Désormais appelé amphi Copernic
23 Mouvement de jeunesse pro-gaulliste
24 Reproduit en annexe, il a été tiré sur des ramettes de papiers volés la veille dans la salle des cours de français pour étrangers

une affiche proclamant que Caen allait être, après Toulouse, le prochain Nanterre[25]. Ce groupe d'activiste regroupait des étudiants, des « zonards » et parfois quelques ouvriers qui venaient à l'université. Politiquement, on peut les situer globalement dans la mouvance des néo-maos[26]. A cela, s'ajoute la Gauche Révolutionnaire, l'aile gauche du P.S.U.[27], la Ligue Communiste et quelques libertaires. En tout et pour tout, cela représente un noyau de 300 personnes[28] (dont environ 150 militants politiques organisés) et près d'un millier de sympathisants. La plupart des militants étaient en Lettres (psychologie, sociologie, histoire, géographie) mais il y avait un nombre non négligeable d'étudiants en Sciences et même des étudiants en médecine. L'idéologie de cette mouvance était influencée par les écrits du philosophe marxiste Louis Althusser[29], notamment la destruction de ce qu'il appelait les Appareils Idéologiques d'Etat (A.I.E.)[30]. Dans le cadre de cette théorie, le système scolaire était le principal A.I.E. donc responsable de la reproduction du système capitaliste. En effet, selon les disciples d'Althusser, l'Ecole n'était pas un lieu neutre d'apprentissage et de formation mais un lieu de sélection et de reproduction sociale : les fils d'ouvriers étaient orientés vers l'enseignement technique et les fils de médecins ou d'avocats vers l'Université. Il y avait donc une critique théorique très poussée de la part de ces étudiants contestataires de l'institution « Université » et des théories qui y étaient enseignées. Mais certains militants prenaient ces théories au pied de la lettre et ils pensaient qu'il fallait détruire physiquement l'Université ! Ceci explique aussi pourquoi ils s'attaquaient aussi bien aux professeurs qu'au matériel. Après coup, des militants pensent que la violence qui s'exprimait alors était celle qui ne s'était pas exprimée en 1968[31].

La théorie des appareils idéologiques d'Etat de Louis Althusser repose sur le fait qu'un pouvoir, dans un système capitaliste, a besoin, en plus d'un appareil répressif d'Etat (A.R.E.), d'appareils idéologiques pour se maintenir au pouvoir. Il existe plusieurs appareils idéologiques d'Etat : les églises, les médias, le système scolaire, la famille, les syndicats et les partis, Ces appareils appartiennent à la sphère privée, pour la plupart, mais il y a collusion entre les A.I.E. et A.R.E. pour que le capitalisme puisse continuer à fonctionner et se reproduire.

L'affaire de l'effraction de la salle des professeurs

Le matin des élections, le doyen André Journaux[32] s'est entouré de plusieurs professeurs (de toutes tendances) et ils attendent ces « fossoyeurs de l'ancien monde ». A 9h, ces derniers arrivent ; ils sont une une quinzaine de personnes et tentent de pénétrer dans cet endroit hautement symbolique pour les étudiants. Ils sont surpris par la présence de ces professeurs dans la salle. Ils hésitent un moment et le

25 Le campus de Nanterre a connu, début 1970, plusieurs affrontements violents suite à la décision de l'administration d'autoriser la police à pénétrer sur le campus
26 Essentiellement des membres de la Gauche Prolétarienne et de Vive La Révolution
27 La plupart des étudiants du PSU étaient à la Gauche Révolutionnaire à Caen
28 Dont environ 30 à 40% de femmes
29 16-10-1918/22-10-1990. Il était membre du courant des structuralistes avec Lacan, Foucault et Levi-Strauss. Il est l'auteur de deux livres de référence en 1965: Pour Marx et Lire le Capital
30 Théorie développée dans un essai paru dans la revue *La Pensée* en juin 1970 sous le titre *Idéologie et appareils idéologiques d'Etat*
31 Entretien avec l'auteur
32 Par ailleurs membre du syndicat autonome des professeurs, syndicat classé à droite

doyen Journaux en profite pour tenter de refermer la porte. C'est à ce moment qu'il reçoit un coup de pied au ventre de la part du leader présumé du groupe, Ahmed Rezkhallah[33]. Vu le comportement de l'étudiant, il décide de porter plainte contre l'auteur du coup. Deux inspecteurs de police viennent prendre sa déposition aux environs de 10h. Les étudiants sont déjà repartis.

L'après midi, vers 15h45, les fossoyeurs décident de revenir à la charge et tentent une nouvelle invasion. Cette fois ci, la porte est cassée ainsi que des vitres, et cela, sous les yeux de deux inspecteurs de police qui étaient venus recueillir les témoignages de l'incident du matin. Cela en est trop pour le doyen Journaux qui constate l'étendue des dégâts. Il annonce à Rezkhallah qu'il a déposé une plainte contre lui pour violences : « *je vous connais, c'est vous qui m'avait frappé, j'ai porté plainte contre vous pour voies de fait contre un doyen dans l'exercice de ses fonctions* ». Il décide de déposer de nouvelles plaintes contre 3 étudiants[34] et de faire appel à la police. Les étudiants incriminés se réfugient dans un premier temps dans un amphithéâtre puis dans la salle 208 du deuxième étage[35] accompagnés de leurs sympathisants pour une réunion du comité d'action. Ils sont alors une centaine.

Aux alentours de 16h45, des cars de gendarmes mobiles arrivent devant le bâtiment Lettres ; le commissaire central de la police de Caen, Mr Bach, arrive à son tour avec une vingtaine d'inspecteurs[36]. Ils partent à la recherche des 4 meneurs supposés à l'intérieur du bâtiment. A la vue du ballet des véhicules des force de l'ordre sur le campus, des professeurs cessent leur cours en signe de protestation tels Jean-Marc Flambard en histoire qui déclare, après avoir vu les forces de l'ordre et en levant le poing, « *camarades, je ne continuerais pas à faire cours dans ces conditions* » [37]. Sur l'esplanade, une foule de 300 étudiants s'est massée et commence à conspuer les forces de l'ordre. La police décide d'appeler les CRS en renfort, ce qui accrédite la thèse selon laquelle les autorités s'attendaient à ce que des incidents se déroulent lors des élections universitaires. A 18h30, les meneurs sont toujours introuvables[38] et la police a procédé à l'évacuation de tout le bâtiment. Les étudiants sont obligés de décliner leur identité pour en sortir mais un petit groupe d'une soixantaine de personne refuse de la communiquer et se regroupe au deuxième étage. Ils sont rapidement encerclés par la police et les gendarmes mobiles. A 19h00, 6 cars de gendarmes mobiles prennent position devant le phénix. A 19h05, ils sortent des fourgons et chargent les étudiants présents sur l'esplanade, le matraquage est parfois violent[39]; on leur avait fait croire que les étudiants étaient en train de tout casser[40]. Ils font face à un groupe de 200 étudiants armés de « *barres de*

33 Son nom est cité dans un récit d'André Journaux publié dans plusieurs quotidiens de l'époque
34 Jean Louis Cardi, Marcel Jaeger et Yves Sarciat, noms cités dans le récit d'André Journaux
35 Selon André Journaux
36 Ouest France daté du vendredi 4 décembre 1970
37 Beaucoup de professeurs sont attachés à la franchise universitaire qui veut que la police n'intervienne pas dans l'enceinte universitaire.
38 Une des personnes recherchées s'échappe du bâtiment grâce à une petite échelle, entretien avec l'auteur
39 Ouest France daté du vendredi 4 décembre 1970
40 Témoignage de Jean Quellien

fer, tuyaux de plomb, chaises, cailloux »[41]. Les étudiants sont repoussés au niveau de *l'aquarium*[42] où ils commencent à dépaver la cour d'honneur ; mais les charges des gendarmes mobiles les repoussent vers la cité U et le restau U. A 19h50, le campus retrouve du calme. A 20h, l'entrée de l'université est barrée par un cordon de police. Le campus étant *sécurisé*, l'évacuation du deuxième étage du bâtiment Lettres commence. Les étudiants sont systématiquement molestés par les policiers, un étudiant descend les marches sur le dos au cri de l'Internationale ![43] A 20h25, l'évacuation est terminée ; environ 50 étudiants sont arrêtés et conduits au commissariat central. Pourtant, la tension ne redescend pas complètement puisque, vers 20h30, le cordon de CRS qui barre la rue du Gaillon est invectivé par plusieurs centaines d'étudiants. A l'opposé, des heurts reprennent sous l'aquarium. Ces derniers sont violents et vers 21h, les premiers cocktails Molotov de fortune sont lancés contre les gendarmes mobiles. Les incidents se prolongent jusqu'à 21h30, l'heure à laquelle l'ordre est donné aux policiers et gendarmes mobiles de se retirer. Entre temps, des professeurs solidaires des étudiants ont tenté de jouer les modérateurs. L'affaire étant grave, les enseignants ont reçu un coup de fil du ministre dans la soirée[44]. Les observateurs de l'époque estiment à 600 le nombre de policiers, CRS et gendarmes mobiles présents ce jour là à l'université[45].

Après cette intervention, le doyen Journaux, en accord avec le recteur Martin décide de fermer la faculté jusqu'au lundi suivant[46]. Cette décision est fermement condamnée par le SNESUP[47], l'UNEF Renouveau[48], l'UEC. Un appel à la grève illimitée est lancé par le SNESUP, le SGEN[49], le SNES-IPES[50], CPR[51]. Le vendredi 4 décembre à 10h, près de 1 500 étudiants de lettres (sur 4 700) se réunissent en amphi Daure. Ils décident d'aller débrayer les autres facultés estimant « *qu'on ne pouvait pas rester insensible à ce qui s'était passé la veille* ». A 11h30, les cours de Droit sont perturbés (« *on va voir les robots* »[52]) puis c'est au tour de ceux de Sciences mais sans grand succès. A 14h, une nouvelle AG se tient en amphi Daure et décide d'une manifestation sauvage[53] en ville. Il y a près de 2 000 personnes dans les rues de Caen, le service d'ordre essaye par tous les moyens d'éviter des confrontations avec la police (la mairie est *gardée* par 6 cars de CRS). Une fois la manifestation terminée, les étudiants se réunissent une nouvelle fois en AG et discutent des modalités d'action. L'occupation du bâtiment Lettres fermé est repoussée. Une délégation de 15 personnes est mandatée pour aller discuter avec le recteur Martin afin

41 Paris Normandie daté du vendredi 4 décembre 1970
42 Ce qu'on appelle désormais la galerie vitrée
43 Selon un témoin
44 Paris Normandie daté du vendredi 4 décembre 1970
45 Ouest France daté du samedi/dimanche 5 et 6 décembre 1970
46 Voir le communiqué de presse du rectorat publié le jeudi 3 décembre à 22h30 en annexe
47 Syndicat National de l'Enseignement SUPérieur, membre de la FEN (Fédération de l'Education Nationale)
48 La tendance Renouveau de l'UNEF est dirigée par l'UEC
49 Syndicat Général de l'Education National, membre de la CFDT
50 Syndicat National de l'Enseignement Secondaire - Instituts Préparatoires à l'Enseignement du Second Degré (IPES: ancêtre de l'IUFM)
51 CPR: Centres Pédagogiques Régionaux, qui formait à l'époque les professeurs de lycées
52 Selon un témoin de l'époque
53 On est dans le contexte de la loi anti casseurs de Raymond Marcellin

qu'il réouvre le bâtiment. A 18h15, celui-ci annonce à la délégation qu'il refuse ; les mandatés s'empressent de prévenir leurs camarades qui votent dans la foulée l'occupation du rectorat[54]. A 19h, le recteur cède face aux étudiants et accepte la réouverture du bâtiment dès le samedi matin ; l'occupation cesse de suite.

Le samedi matin est ponctué par diverses réunions d'étudiants et d'enseignants qui préparent des actions pour obtenir satisfaction quant aux principales revendications : arrêt des poursuites contre les étudiants, démission du doyen Journaux, respect de la franchise universitaire. Durant le week-end, les forces de l'ordre procèdent à des arrestations ; un mandat d'arrêt (contre l'auteur du coup de pied) ainsi que 3 mandats d'amener ont été délivrés. Les arrestations sont parfois rocambolesques : dans une ferme du Plessis-Grimoult[55], un important dispositif de gendarmes est déployé afin d'arrêter les 4 personnes en même temps ; le propriétaire des lieux en fait un récit très détaillé dans le Ouest France[56].

La grève s'installe à l'université

Le lundi 7 décembre, une AG se tient à 14h en amphi Daure et rassemble 1 200 personnes. Le principe de la grève en Lettres est adopté tant que les plaintes ne seront pas retirées. Une commission est créée afin d'examiner la responsabilité de certains professeurs dans les incidents du 3 décembre. Afin d'entraîner d'autres facultés, des défilés sont organisés dans les couloirs de Droit et Sciences au cri de « *nous sommes tous des meneurs !*». L'Internationale est chantée devant le grand amphi de Droit[57]. Peu de scientifiques et de juristes répondent à l'appel. Les grévistes retournent en AG vers 19h30 et décident de répondre à la décision d'André Journaux de fermer le bâtiment Lettres à 20h[58] par son occupation. Dans l'après-midi, 3 des inculpés se présentent d'eux même devant le juge d'instruction[59] qui les inculpent pour « *participation volontaire à une action concertée au cours de laquelle des dommages ont été causés à des biens* ». Ils en ressortent libres.

Le mercredi 9 décembre, un drapeau rouge est planté sur le haut du bâtiment Lettres en dessous d'une immense banderole « grève générale ». Le même jours, un tract unitaire de l'intersyndicale SGEN-CFDT, SNESup-FEN et AGEC-UNEF dénonce l'intervention des forces de l'ordre et défend le caractère sacré de l'université. Seuls quelques cours sont assurés sur le campus.

Le jeudi 10 décembre, une manifestation d'ampleur est organisée pour obtenir le retrait des plaintes ; elle fait suite à une AG massive (environ 2 000 personnes). Malheureusement pour les organisateurs, les organisations ouvrières ne se sont pas jointes à la manifestation. De même, le SNESUP

54 L'actuel bâtiment présidence
55 Situé à 35km de Caen, près d'Aunay-sur-Odon
56 Ouest France daté du lundi 7 décembre 1970
57 Actuellement amphi Demolombe
58 Afin d'empêcher la tenue d'une réunion du Secours Rouge, un groupe de soutien aux interpellés créé par les maoïstes de la Gauche Prolétarienne
59 Ils se sont présentés sur conseil de leur avocat. Entretien avec l'auteur

et le SGEN-CFDT ont décidé, au cours de l'AG, de ne pas participer au défilé, estimant que les revendications avaient changé[60]. Le cortège s'ébranle du phénix et descend le Gaillon ; l'accès de la place Saint-Pierre est barré par des gendarmes mobiles[61]. Le cortège contourne la place en passant par le Vaugueux puis le port. A l'issue de la manifestation, une nouvelle AG se tient afin d'étendre la grève au-delà de la faculté de Lettres[62]. Le vendredi 11 décembre, une AG se tient en sciences économiques. Elle décide de voter la grève à son tour mais la plupart des participants sont des 4ème et 5ème années. En Lettres, le foyer des professeurs est occupé et devient une crèche sauvage pour les étudiantes et étudiants. La crèche est baptisée salle Isko, du nom d'un jeune nationaliste basque jugé en même temps dans le procès de Burgos[63]. Cette salle devient le repère du mouvement, sur un des murs, une fresque représente le mode d'emploi d'un cocktail Molotov sans mèche. Les grévistes ont pris totalement possession du bâtiment Lettres : le drapeau rouge flotte sur le toit. La commission animation culturelle a installé des haut-parleurs qui diffusent des chants révolutionnaires, de la musique pop et des informations du comité de grève[64].

La grève votée en sciences économiques ne résiste pas au week-end, des étudiants sont obligés de mettre en place des piquets de grève afin de mobiliser leurs camarades. Le doyen décide de démissionner car il ne veut pas que la situation évolue comme en Lettres et être obligé de jouer au policier. En Droit, une AG refuse la grève par 284 voix contre 204. Le mardi 15 décembre, la grève est revotée en sciences économiques, avec cette fois, la participation de toutes les années. Dans le bâtiment Lettres ouvert mais où aucun cours n'a lieu, des initiatives sont mises en place : le mercredi 16 décembre, un débat est organisé sur le mouvement des Black Panthers avec la participation de membres de leur comité de soutien français. Une discussion a aussi lieu sur la libération de la femme. Cette journée se termine par un concert de free-jazz en amphi Daure.

Les vacances de Noël arrivent et les revendications ne sont toujours pas satisfaites. Une AG est donc convoquée pour le lundi 4 janvier à 15h en amphi Daure. Plusieurs professeurs, notamment du syndicat autonome, appellent à la reprise des cours au retour des vacances.

60 Les étudiants ont voulu élargir les revendications et mettre en accusation l'état de la société toute entière alors que les organisations professionnelles voulaient s'en tenir aux revendications strictement universitaire

61 1 800 policiers et gendarmes selon le Paris Normandie daté du 11 décembre 1970

62 Une motion est adoptée lors de cette AG, voir en annexe

63 Des nationalistes basques de l'ETA qui avaient assassiné un policier espagnol en 1968. Cette affaire avait créé un courant de sympathie envers l'ETA partout dans le monde en réaction à l'attitude de fermeté du dictateur Franco.

64 Paris Normandie daté du 12/13 décembre 1970

LES CONSÉQUENCES DE L'INTERVENTION DE LA POLICE

Après les événements du mois de décembre, le président de l'assemblée constitutive chargé des fonctions de Président de l'université, Jacques Izard fait parvenir aux membres de la communauté universitaire une lettre où il prône le calme[65]. Il fait part de sa demande au conseil de discipline qui s'est réunit le 21 décembre de suspendre l'instruction des plaintes qui lui avaient été soumis. Il a pris contact avec le procureur de la République afin que celui-ci ne donne pas de suites aux dossiers ouverts « *suite aux agissements délictueux commis à l'encontre des biens dans l'enceinte de l'université avant le 31 décembre 1970* ». Enfin, dernier geste d'apaisement, il est décidé à retirer la plainte qu'il avait déposé pour l'effraction de la salle 111 du bâtiment Lettres.

La poursuite du mouvement sous d'autres formes

Le lundi 4 janvier, les étudiants de lettres, qui reviennent des vacances, se réunissent en assemblée générale en amphi Daure ; le président de séance est Jean-Louis Cardi[66], un des inculpés de décembre. A l'entrée, des militants maoïstes distribuent des tracts appelant à la solidarité avec les ouvriers de l'usine Ferodo de Condé-sur-Noireau[67]. L'intersyndicale a, par ailleurs, demandé à ce que Jacques Izard intervienne lors de l'AG pour présenter le contenu de la lettre qu'il a envoyée. Ce dernier vient parler brièvement aux étudiants : « *pendant un mois, nous allons vivre une période transitoire pour mettre en place l'université nouvelle, il faut, pour cela, que le travail reprenne normalement, que nous fassions tous un effort. Je suis prête à retirer la plainte pour effraction de la salle 111, si tout se passe bien.* »[68]. Claude Lefort[69], au nom de l'intersyndicale lui répond : « *nous interprétons les mesures que vous avez prises comme la reconnaissance de la légitimité de notre mouvement de grève. Mais il reste une plainte, celle de l'étudiant accusé d'avoir porté le coup au doyen de la faculté des lettres. Pourquoi ne l'avoir pas retiré ?* ». Jacques Izard lui réplique : « *je suis responsable des biens de l'université. Je puis donc retirer les plaintes portées à la suite d'agissements commis à l'encontre de ces biens. Mais il ne semble pas possible de retirer une plainte pour un coup de pied que je n'ai pas reçu* ». Le Président de l'université, après cette intervention, se retire. Les étudiants sont sceptiques par rapport à la demande d'Izard de reprise des cours dans le calme jusqu'à la fin de la semaine. Beaucoup d'étudiants considèrent cette requête comme un marchandage pour mettre fin au mouvement. De plus, il ne veut pas se prononcer sur la plainte du doyen Journaux[70]. Trois propositions sont alors soumises à l'AG : le maintien de la grève jusqu'à la

65 Voir la transcription en annexe
66 Il présidait déjà l'assemblée générale du 17 mai 1968 qui avait proclamé l'université de Caen autonome
67 Usine en grève du 18 au 28 décembre 1970 suite au licenciement d'un ouvrier après une altercation avec son chef d'équipe. Ce dernier est séquestré pendant une journée. 9 ouvriers sont menacés de licenciement suite à la séquestration.
68 Ouest France daté du 5 janvier 1971
69 Professeur de sociologie
70 André Journaux est alors au Togo

réponse du procureur concernant les plaintes[71], le maintien de la grève jusqu'au retrait des plaintes et l'arrêt total des poursuites, l'arrêt de la grève pour la reprendre sous d'autres formes (proposition de Cardi). La première proposition recueille 65 voix, la deuxième 26 et la troisième 278 alors qu'il y a beaucoup d'abstentions. Le mouvement est donc suspendu. Mais selon les étudiants, « *il ne s'agit pas d'une capitulation mais d'un nouveau départ de la lutte sous d'autres formes contre le système de répression* »[72]. Des comités d'action sont créés dans chaque UER pour la continuité du mouvement. L'intersyndicale décide à son tour de reprendre les cours dans les mêmes conditions que les étudiants. Une AG est prévue pour le vendredi 8, jour où Izard aura la réponse du procureur.

Entre temps, Jacques Izard accède à une demande de l'intersyndicale concernant la création d'une crèche au sein du campus. Il ne voulait pas pérenniser celle créée par les étudiants, mais en créer une de toute pièce. Le jeudi 7 janvier, une réunion rassemble l'ensemble des comités d'action, ils décident de définir le mouvement autour de deux thématiques : le rôle de l'université dans la société actuelle et les limites du mouvement étudiant. Le vendredi 8, Jacques Izard annonce dans l'après-midi qu'il retire sa plainte car il estime que « *l'université a repris une vie normale* »[73].

Les étudiants règlent leurs comptes avec les professeurs

Malgré la suspension du mouvement, des étudiants veulent régler leur compte avec certains professeurs qui avaient pris position en faveur de l'intervention des forces de l'ordre au mois de décembre. C'est le cas notamment de Pierre Chaunu, professeur d'histoire moderne. Le lundi 11 janvier, des étudiants du comité d'action d'histoire pénètrent dans un de ses cours et lui demandent des comptes. Ce dernier refuse de répondre et quitte la salle. Il décide de continuer son cours dans une autre salle avec ses étudiants. Les membres du comité d'action refont interruption dans la salle puis mettent le feu au panneau de l'institut d'histoire moderne. En réaction, 12 professeurs d'histoire moderne suspendent leurs cours pendant 24 heures. Chaunu dépose une plainte auprès du Président de l'université et demande à ce qu'un étudiant soit présenté devant le conseil de discipline. Les étudiants reprochaient aussi à Chaunu son appartenance au CDR[74]. Après Chaunu, c'est au tour du cours du professeur Girault (enseignant en allemand) d'être perturbé par un comité d'action le mercredi 13 janvier au soir. Là aussi, les autres professeurs d'allemand décident de suspendre leurs cours jusqu'au lundi 18. A la fin du mois, c'est au tour d'André Journaux, celui par qui le mouvement avait commencé. Ses cours du lundi 25 et mardi 26 janvier sont perturbés par « *le groupe habituel des agitateurs de l'université* »[75] selon le syndicat autonome de l'ex

71 Proposée par le professeur Mabboux-Stromberg
72 Ouest France daté du 5 janvier 1971
73 Déclaration aux médias, Ouest France daté du 9 et 10 janvier 1971
74 Comité de Défense de la République, mouvement d'inspiration gaulliste créé en mai 1968 pour soutenir le général de Gaulle
75 Ouest France daté du jeudi 28 janvier 1971

faculté des Lettres de Caen dont Journaux est membre. Le mardi 26, les étudiants du comité d'action de géographie mais aussi d'autres UER l'attendent dans la salle de cours. Il est accueilli par des insultes. Voyant qu'il ne pourra pas donner son cours normalement, il quitte la salle[76]. Suite à une AG des étudiants en géographie, les cours de Journaux sont désormais boycottés pour s'opposer « *au maintien obstiné de la plainte exorbitante déposée* » par l'intéressé. Cela n'empêche pas le syndicat autonome de dénoncer le fait que ses cours soient régulièrement perturbés...

D'autres incidents éclatent dans l'institut d'études germaniques. Le lundi 8 février à 14h, le cours du professeur Guinet, directeur de l'institut, est envahi par une trentaine de personnes qui veulent lui demander des comptes. Les étudiants du comité d'action diffusent un tract commentant une lettre envoyée par 50 professeurs dont Guinet au ministre de l'éducation nationale le 9 décembre dernier sur les incidents. Les commentaires du tract accompagnant la lettre ne plaisent pas à Guinet. Ce dernier se précipite sur un étudiant et lui assène plusieurs coups dont certains au visage (il a un léger hématome frontal et des ecchymoses au bras). Des étudiants l'insultent alors ; il se réfugie derrière son bureau et brandit son pupitre car un étudiant le menace. Les étudiants décident de ne pas aller plus loin et laissent Guinet sortir de la salle. Une majeure partie des enseignants d'allemand soutiennent leur directeur contre les étudiants, l'intersyndicale (SNESUP, SGEN, SNES-IPES, CPR), au contraire, soutient les étudiants. Cela donne une guerre de communiqués de presse entre le syndicat autonome et l'intersyndicale. Le 7 janvier 1972, le conseil de discipline de l'université donne un blâme à Guinet pour « *acte de violence physique sur la personne d'un étudiant* »[77]. L'ambiance au sein de l'université devient très lourde. Certains profs ne supportent plus les attaques dont ils sont l'objet. C'est notamment le cas d'Alexis Philonenko, un enseignant de philosophie.

Les luttes sur le terrain extra-universitaire

Parallèlement aux actions purement universitaires, les étudiants s'investissent dans des actions de soutien. Après le procès de Burgos, c'est au tour de l'affaire des exécutions au Cameroun ; un meeting de protestation a lieu le jeudi 21 janvier dans le grand amphi de Lettres à l'initiative du Secours Rouge, de la Ligue Communiste, du PSU, du comité Marxiste-Léniniste et de l'association des étudiants africains. Un appel du Secours Rouge pour soutenir la grève des prisonniers politiques en France (des lycéens, des étudiants, des ouvriers sont emprisonnés suite aux mouvements sociaux). L'appel est relayé sur l'université et beaucoup de professeurs[78] et d'étudiants le signe.

Des groupes politiques très actifs sur la fac comme la Ligue Communiste continuent *la lutte sous d'autres formes* en organisant des meetings politiques. C'est le cas le 27 janvier avec un meeting ayant

76 Ouest France daté du mercredi 27 janvier 1971
77 Paris Normandie daté du 15 février 1972
78 Payen et Frereux en lettres, Mabboux-Stromberg en sciences

pour thème « où va le mouvement étudiant ?»[79] mais aussi le mercredi 10 février avec un meeting « *pour la victoire de la Révolution indochinoise* » dans l'annexe de la fac de Droit. Cette dernière qui a été livrée fin janvier a vite été rebaptisée « annexe LC » à cause des graffitis qui la recouvre.

Les étudiants néo-maoistes sont très impliqués dans le Secours Rouge et popularisent la lutte de l'usine Ferodo de Condé-sur-Noireau. Une quête réalisée sur l'université rapporte 4 200 francs, elle est entièrement remise aux grévistes. Le 12 janvier, un meeting est organisé dans le grand amphi de lettres pour expliquer les raisons de la lutte. Le 21 janvier, des étudiants jouent un « théâtre-tract » à Condé-sur-Noireau[80] devant les familles des grévistes.

DES GRÈVES UNIVERSITAIRES CORPORATIVES

Du 8 au 13 février 1971, les syndicats SGEN, CGT et FEN lancent une semaine d'action pour la défense de l'enseignement supérieur. Les revendications concernent le déroulement des carrières et l'insuffisance du nombre de postes. Le 10, la grève est bien suivie chez le personnel non enseignant : 60% de grévistes chez le personnel administratif, 40% chez le personnel technique, 35% chez le personnel de service selon le rectorat. Les enseignants du SNESUP, quand à eux, préfèrent faire une grève « active » en remplaçant les cours par des discussions avec leurs étudiants.

Un autre mouvement de grève démarre à l'IUT le 17 février, en retard par rapport au mouvement national qui a débuté la semaine précédente. Les revendications concernent la limitation de la prolifération des IUT, la suppression de l'examen terminal pour l'obtention du DUT, le maintien et l'aménagement du contrôle continu et une passerelle mieux structurée pour accéder aux autres études supérieures. La grève est votée par 65% des étudiants. Des professeurs d'IUT sont mandatés pour rencontrer le ministère à Paris avec les autres IUT. Malheureusement, ce mouvement ne dure pas longtemps et une AG, le vendredi 19 février, suspend le mouvement (à 91% des 239 votants) jusqu'à la reprise des cours le 1er mars, après les vacances de février.

79 Avec la présence d'Henri Weber, un des responsables de la Ligue Communiste
80 Ouest France daté du 22 janvier 1971

L'INTERVENTION DE L'EXTRÊME-DROITE

L'apparition du D.R.U.

Au retour des vacances, l'agitation se situe plutôt dans les lycées avec l'apparition d'un groupe qui se fait appeler « D.R.U. », Défense des valeurs et Renouveau de l'Université. Un commando s'attaque une première fois à des lycéens qui font une distribution de tracts devant le lycée d'Ifs. Le D.R.U. se définit ainsi : « *des citoyens et des parents d'élèves qui n'acceptent pas qu'on distribue sur la voie publique des documents dont la diffusion à l'intérieur des établissements scolaires est interdite* »[81]. Une autre opération du même genre a lieu au lycée Malherbe quelques jours après. Ce groupe fera reparler de lui sur l'université plus tard. Un comité anti-fasciste est immédiatement mis en place dans les lycées en liaison avec les étudiants. Selon le dossier de l'APL Caen consacré au D.R.U[82]., ce mouvement est composé de militants de droite et d'extrême-droite autour d'un entrepreneur en bâtiment Pierre Poilblan[83]. Il était composé essentiellement d'adultes mais il était en liaison avec les étudiants du M.L.E[84]. Parmi ses soutiens, il pouvait compter sur le préfet Gaston Pontal que Pierre Poilblan avait connu en Algérie au milieu des années 50[85] et du patronat local notamment Paul Spriet, le président de la fédération des groupements patronaux. Les autres mouvements d'extrême droite comme Ordre Nouveau se sentent obligé de réagir par voie de presse : « *Le mouvement Ordre Nouveau (Basse Normandie), informé par la presse des incidents qui se sont produits entre militants gauchistes et du DRU, tient à préciser qu'il n'a pas participé, ni de près, ni de loin, à ces actions, que pour sa part il réprouve.*»[86] . Cela n'empêche pas que « *Poilblan avait été vu sortant de la faculté de droit après une réunion d'Ordre Nouveau* »[87].

Le meeting d'Ordre Nouveau

Le 9 mars 1971, Ordre Nouveau tient un meeting à Paris à la porte de Versailles pour « *la liberté d'expression* » et « *faire front face au terrorisme rouge* ». Le service d'ordre de la Ligue Communiste attaque le meeting, les affrontements sont d'une rare violence avec la police qui compte près de 73 blessés dans son camp. Des caennais étaient présents du côté du service d'ordre musclé d'Ordre Nouveau. En revenant sur Caen, certains n'hésitent pas à s'en vanter ouvertement. Du coup, les militants d'extrême gauche veulent les corriger. Le jeudi 11 mars, en début d'après-midi, un petit groupe d'une dizaine de militants fait irruption dans un cours de géographie ; ils veulent s'en prendre à deux étudiants qui se

81 Ouest France daté du mardi 2 mars 1971
82 Agence Presse Libération Caen, dossier n°6, mercredi 12 avril 1971
83 Né le 27 juin 1928 à Landau, décédé le 22 février 2008 à Laval
84 Mouvement pour la Liberté des Etudiants
85 APL Caen, dossier n°6, page 2
86 Paris Normandie daté du samedi 6/7 mars 1971
87 APL Caen, dossier n°6, page 5

vantaient d'être membre du service d'ordre d'Ordre Nouveau[88]. Le professeur s'interpose pour éviter que les deux étudiants se fassent lyncher puis arrive à convaincre le groupe d'étudiants de sortir. Ces derniers sortent mais en profitent pour disposer des tables et chaises à la sortie afin de fabriquer une chicane, imposant ainsi aux étudiants du cours à passer un par un devant eux. Une fois le cours fini, les étudiants de géographie sortent, les deux étudiants incriminés reçoivent des oeufs puis des coups. Ils essayent de s'enfuir, un seul réussi[89]. L'autre parvient à se réfugier dans la bibliothèque d'histoire moderne où il est rattrapé par ses opposants. Ces derniers l'emmènent de force vers le foyer des étudiants pour « *l'interroger* ». Il subit un interrogatoire de plusieurs heures. Le Président de l'université Izard est prévenu de l'affaire et vient devant la salle du foyer. Il commence à négocier la libération de l'étudiant en géographie. Finalement, vers 19h, l'étudiant, Yves Duprès[90], est libéré. Il décide de porter plainte. La séquestration est revendiquée par le comité anti-fasciste.

L'agression du professeur Mabboux

Claude Mabboux Stromberg était un physicien nationalement reconnu. Il avait participé à des recherches sur le nucléaire français, et, à ce titre, disposé d'un statut particulier au sein de l'université française. Il a soutenu le FLN durant la guerre d'Algérie. Il était profondément libertaire et était un des rares professeurs à soutenir systématiquement les actions des étudiants.

Le D.R.U. agit autour des lycées mais il estime que les lycéens sont notamment influencés par un professeur de physique nucléaire de 50 ans, Claude Mabboux Stromberg, membre du SNESUP et du Secours Rouge. Le lundi 15 mars, vers 15h45, deux groupes du D.R.U. d'une vingtaine de personnes pénètrent dans le bâtiment Sciences[91]. Un groupe se tient dans le couloir pendant que le second entre dans la salle de cours où Mabboux Stromberg officie. Il le dévêtisse puis l'allonge sur une table et le peigne en rouge sous les yeux médusés de ses étudiants. Les deux groupes se retirent ensuite du bâtiment en lançant des tracts qui expliquent l'action. Selon le D.R.U., « *il est inadmissible que des individus de cette sorte puissent continuer aux frais des contribuables à participer à la destruction des valeurs occidentales par la manipulation idéologique de ce qu'une société a de plus sacré : la jeunesse. Le DRU par son intervention dans l'université et en ridiculisant Mabboux Stromberg [...] a voulu démontrer que des groupes de personnes décidées peuvent entreprendre l'œuvre de nettoyage de l'Education Nationale.* »[92]. Des étudiants des comités d'action étaient en réunion au même moment. On les prévient que Mabboux venait de se faire agresser. Ils se précipitent vers le bâtiment des Sciences mais le D.R.U. avait déjà filé. Heureusement pour eux d'ailleurs, car « *si on en avait chopé un, il aurait passé un mauvais quart d'heure* »[93]. Le comité anti-fasciste réagit immédiatement en convoquant pour le lendemain une AG à 14h dans le grand amphi

88 Ils sont par ailleurs membre de l'UEF, l'Union des Etudiants de France, un « syndicat » créé de toute pièce pour contrer l'influence de l'UNEF. Ce syndicat compte environ 70 membres sur l'université dont beaucoup d'Ordre Nouveau.
89 Dominique Vinot, connu comme étant l'homme de main d'Yves Duprès, APL Caen, dossier n°48, mercredi 4 juillet 1973
90 Ensuite responsable au Front National et au MNR
91 La plupart ne sont pas des étudiants, ils sont agés de 30 à 40 ans, Paris Normandie daté du mercredi 17 mars 1971
92 Ouest France daté du mardi 16 mars 1971
93 Entretien avec l'auteur

de Lettres. La réaction des autres professeurs est presque unanime, l'intersyndicale condamne fermement l'acte et appel à la grève pour deux jours à partir du 16 mars. Le syndicat autonome condamne, quant à lui, timidement l'agression.

Le lendemain de l'agression, l'amphi est plein. Après avoir discuté de l'affaire, les étudiants décident de défiler en ville. A 17h30, 700 à 800 étudiants descendent du Gaillon. Ils passent par la place Saint-Pierre, puis la place de la République où ils distribuent des tracts expliquant aux passants leur démarche. Face à eux, des gendarmes mobiles sont stationnés dans leurs cars afin de protéger la préfecture. Ils sortent de leurs véhicules, les premières pierres volent en leur direction. Ils répondent par des grenades lacrymogènes. Les étudiants se regroupent et décident de remonter vers le campus car le but premier était de défiler en ville. Au passage, ils lancent des pierres sur les gendarmes stationnés place Saint-Pierre. Le cortège passe par la rue de Geôle et la place de la Mare dans le calme. La queue de cortège voit des policiers remonter la rue de Geôle. Immédiatement, les incidents reprennent, une barricade est érigée en bas du Gaillon sur toute la longueur de la chaussée, juste devant le bar des Facultés avec « *des pavés, des casiers de bouteilles et des bornes de signalisation* [94]». La voiture du commissaire central est atteinte par une pierre, son conducteur est sérieusement blessé[95]. Vers 18h45, les CRS lancent une première charge qui a raison de la barricade, les étudiants se réfugient en haut du Gaillon où les échanges pierres contre grenades lacrymogènes continuent. A 19h, les CRS ont réussi à parvenir sur l'esplanade de la paix ; les étudiants se situant sur la pelouse centrale derrière le phénix. Les échanges de projectiles continuent mais les étudiants ont l'avantage de mieux connaître les lieux. Des extincteurs et des lances à incendie sont sortis pour annihiler les effets des lacrymos. Des cocktails molotov stockés dans le sous-sol du bâtiment Lettres sont utilisés contre les CRS[96]. Le Président de l'université tente de jouer le médiateur entre les étudiants et les forces de l'ordre. Il va de part en part de la rue devant le campus pour parlementer entre les deux camps. A 20h, son action porte ses fruits, les CRS acceptent de reculer de 5 mètres mais les jets reprennent des deux côtés. Un tir tendu de grenade lacrymogène blesse sérieusement deux étudiants[97]. Les incidents se terminent vers 22h30 car le Président Izard a réussi à faire partir les CRS et les gendarmes mobiles qui déplorent 20 blessés dans leurs rangs dont 3 graves. Le lendemain, une nouvelle AG se tient en amphi Daure, qui est comble, pour parler des événements de la semaine. Une longue discussion est entamée sur l'activité du service d'ordre devant la préfecture. Selon des étudiants, celui-ci n'a pas jouer son rôle de modérateur lorsque les incidents ont commencé avec les gendarmes mobiles, il aurait dû éviter la panique parmi les manifestants. Le principe d'une nouvelle manif pour le jeudi 18 est votée ainsi que d'une AG qui la précédera. Des tracts sont édités pour expliquer la raison de la manifestation, ils sont distribués aux portes des usines.

94 Ouest France daté du mercredi 17 mars 1971
95 Il est sérieusement passé à tabac par plusieurs manifestants
96 Selon un militant de l'époque
97 Dont une étudiante qui reçoit une grenade en plein visage

Le syndicat autonome de l'ex-faculté des lettres avait timidement condamné l'agression de Mabboux Stromberg, des étudiants décident de demander des comptes à son représentant, Lucien Musset, directeur de l'UER d'histoire. Le 17 mars au matin, un groupe du comité d'action d'histoire fait irruption dans un de ses cours. Un étudiant sort des grenades lacrymogènes et les pose sur le bureau de Musset pendant qu'un autre étudiant prend des photos. Des oeufs sont aussi lancés dont un qui atteint Musset. Le groupe tente d'établir un dialogue avec Musset et ses 9 étudiants mais ces derniers refusent. Du coup, le groupe sort de la salle de cours. Lucien Musset demandera plus tard à deux étudiantes venues le voir pour leur mémoire dans son bureau de vérifier si il ne restait pas des morceaux d'œuf sur son cuir chevelu.

UN CAMPUS SOUS TENSION

Après les incidents du mardi 16, la préfecture a pris les devants pour éviter tous nouveaux débordements dans le centre ville : la manifestation prévue le jeudi soir par les étudiants est interdite. Une voiture de police circule dès le début de l'après midi en diffusant un message par haut parleur : « *attention, attention, aujourd'hui, certaines organisations appellent à une manifestation en ville dans la soirée. Il est rappelé que cette manifestation est interdite. La population est instamment priée de demeurer éloignée afin de ne pas s'exposer aux risques de poursuites judiciaires éventuelles* »[98]. A 15h, des gendarmes mobiles et CRS[99] prennent position place de la Mare et au carrefour de la Pigacière. L'ambiance est déjà tendue sur le campus car depuis le matin, des cours sont interrompus par les comités d'action afin d'informer les étudiants. Le drapeau rouge flotte sur le bâtiment Lettres et le phénix. Des étudiants commémorent le centenaire de la Commune de Paris en inscrivant des slogans sur les murs du bâtiment Lettres. A 16h, l'AG se tient en amphi Daure, 1 200 à 1 500 personnes y participent. Vu l'ambiance qui règne en ville, les débats tournent vite autour du maintien ou non de la manifestation prévue. A une majorité, la manifestation est remplacée par un sit-in devant la fac. Il est ensuite question de savoir l'attitude à avoir en cas d'intervention de la police : retrait pacifique ou « attitude d'auto-défense ». La deuxième proposition est adoptée mais avec une large abstention. A 17h15, les premiers étudiants s'assoient devant l'université, la circulation est coupée peu à peu. Près de 400 étudiants participent à l'action, le même nombre reste sur les pelouses et observent. Au bout d'une heure, des maos proposent soit de construire une barricade, soit de descendre en ville. Une discussion est entamée sur le sujet, les membres de la Ligue Communiste s'opposant à la construction de la barricade, la considérant comme « *une farce de petite bourgeoisie relevant du folklore estudiantin* »[100]. Malgré les discussions, aucune décision n'est prise. Vers 19h30, des maos prennent seuls l'initiative de construire deux barricades de chaque côté de l'esplanade (« *les jeunes travailleurs ont commencé à dépaver, nous ne pouvions pas*

98 Ouest France daté du vendredi 19 mars 1971
99 Au nombre de 800 selon Paris Normandie daté du vendredi 19 mars 1971
100 Ouest France daté du mardi 23 mars 1971

« châtrer » ces éléments combatifs »[101]). Le service d'ordre propose alors à ceux qui ne sont pas en accord avec la construction de partir ; il y a alors plus de monde sur les pelouses que dans la rue. Vers 20h, ceux qui refusent les barricades rentrent dans le bâtiment Lettres pour y tenir un meeting. Il est alors question des erreurs des jours passés et de la nécessité d'une jonction avec la classe ouvrière[102]. Tout cela se termine vers 3h du matin. Les derniers résistants des barricades sont partis vers minuit malgré un incident : vers 23h30, une voiture arrive de la Pigacière et s'arrête près de la barricade, le passager descend et asperge le haut de la barricade d'un liquide puis y met le feu. Les étudiants qui tiennent la barricade arrivent à éteindre l'incendie avec du sable. A 4h du matin, une voiture (la même ?) passe devant le bâtiment Lettres et un passager lance un cocktail molotov dans la salle 110, réservé aux organisations syndicales. Le gardien arrive à maîtriser le début d'incendie. Néanmoins, le calme est revenu sur le campus et vers 4h15, les forces de l'ordre remontent devant la fac pour permettre aux agents de la ville de nettoyer les barricades.

En début d'après-midi, une nouvelle AG décide de créer des comités de lutte anti-fasciste dans chaque institut et d'un SO « *qui s'opposera à toute nouvelle intervention extérieure du DRU notamment* »[103] en réaction aux événements du petit matin.

Finalement, les policiers ont arrêté des agresseurs de Mabboux Stromberg dont Pierre Poilblan. Il y a eu confrontation, il les a reconnu mais, de part ses origines juives, il a refusé de les dénoncer[104]. Pilblan est inculpé en juin 1971 par un juge d'instruction pour « *violences à un fonctionnaire dans l'exercice de ses fonctions* ». Il est muté à Toulouse en juillet 1971[105].

101 Paris Normandie daté du samedi 20 mars 1971
102 Meeting animé essentiellement par des militants de la LC
103 Ouest France daté du samedi 20 mars 1971
104 « *les miens ont été raflés sur dénonciation, je ne peux pas dénoncer quelqu'un* », propos rapportés par Jean-Louis Cardi
105 APL Caen, dossier n°6, page 4

LA FERMETÉ DU PRÉFET ET L'AFFAIRE DES INTERPELLÉS DU 31 MARS

La manifestation contre le chômage du 31 mars

Parallèlement aux actions purement estudiantines, les étudiants participent aux mouvements sociaux qui se développent dans l'agglo (notamment Moulinex à Cormelles-le-Royal, mais aussi la SAVIEM[106] à Blainville-sur-Orne). Les organisations CGT, FEN, CFDT et UNEF ont prévu une manifestation le mercredi 31 mars pour l'emploi et contre le chômage. Mais étant donné les incidents qui émaillent les manifestations où sont présents les étudiants, le préfet du Calvados décide, le lundi 29 mars, d'interdire la manifestation. Cela entraîne de nombreuses protestations des organisations syndicales et politiques et les organisateurs décident de passer outre la décision du préfet et de maintenir l'appel à manifester. Ce mercredi 31, près de 1 500 personnes répondent à l'appel des organisateurs place Saint-Pierre, ceci malgré un très fort dispositif policier : des CRS sont présents boulevard Leclerc, rue Saint-Pierre, place de la Mare, place des Quatrans ; les gendarmes mobiles sont présents place de la République, place du théâtre et carrefour de la Pigacière. De fait, la manifestation est tolérée par les autorités préfectorales. La forte présence policière est notamment dénoncée par le responsable de la CFDT qui déclare devant la foule : «*la preuve est faite que la provocation est organisée dans notre région par le préfet Pontal. Il n 'y a qu'à voir les bonnes mères de familles*[107] *qui semblent être ici pour nous protéger. Comme le préfet ne peut brandir l'épouvantail étudiant, il procède autrement en disant que la présence à Caen d'un groupe d'extrême droite risque d'amener des troubles. Or, ce groupe ne fait jamais l'objet d'aucune poursuite* »[108]. Autour de la place Saint-Pierre, un service d'ordre des organisateurs empêchent tout contact avec les forces de l'ordre. Après les prises de parole, les manifestants défilent rue Saint-Jean, rue du Havre, avenue du 6 juin puis reviennent place Saint-Pierre. La dislocation de la manifestation est prononcée à 19h15 par les organisateurs. Il reste alors que 150 à 200 personnes qui font face aux forces de l'ordre. Quelques insultes sont lancées à leur encontre, puis des œufs. Ce petit manège dure plusieurs minutes. A 19h35, les CRS répondent en lançant une première fusée fumigène qui atterrit dans une gouttière, déclenchant l'hilarité des manifestants. Puis les CRS envoient des grenades lacrymogènes et chargent le dernier carré de manifestants. Les étudiants se regroupent et remontent vers le campus. Les CRS les poursuivent jusqu'au niveau de la place de la Mare. Durant la charge, les policiers ont procédé à l'arrestation de trois personnes dont le professeur Mabboux Stromberg.

106Ancêtre de Renault Véhicules Industriels devenu Renault Trucks récemment
107Allusion aux forces de l'ordre
108 Paris Normandie daté du jeudi 1er avril 1971

Les trois interpellés[109] sont présentés devant un juge au tribunal de grande instance dès le lendemain en vertu de la loi anti-casseur[110]. Le président du tribunal décide de les placer sous mandat de dépôt et de les écrouer à la prison de Caen. Les étudiants prévenus du sort des interpellés organisent une AG en fin d'après-midi qui rassemble 300 à 400 personnes. La situation des trois personnes est évoquée. Un événement fortuit va animer cette AG : un ancien étudiant, Gérard Oheix[111], leader notoire d'extrême droite[112] vient inscrire sa femme à un examen. Alors qu'il pénètre dans le bâtiment Lettres vers 15h30, il est reconnu par des militants d'extrême gauche qui l'encerclent. Il reçoit des coups mais réussit provisoirement à leur échapper. Ils commencent à le courser sur le campus puis dans le Gaillon. Il tente de rentrer dans un bus mais il est rattrapé au dernier moment. Les militants le remontent de force sur le campus et l'emmènent dans l'amphi où se tient l'AG. Une parodie de procès a alors lieu dans une ambiance très hostile. Les plus enragés crient « *pendez-le !* ». La mise en scène est très théâtrale, il est installé sur la paillasse et on demande à l'assistance de choisir les rôles à tenir. Quand on demande un avocat, les étudiants répondent « *pas d'avocat !*». Certains proposent de l'échanger contre Mabboux Stromberg[113]. Des membres de l'administration, ayant eu vent de l'incident, viennent dans l'amphi et négocient sa « *libération* ». Ils l'obtiennent après de longues discussions mais aussi la modération des militantes qui ont demandées aux « *hommes d'arrêter leur cinéma* »[114]. Le militant d'extrême-droite sort de l'amphi avec quelques gifles et des crachats. Certains le pourchassent sur le campus et il reçoit une pierre sur la nuque. Le prolétariat se serait vengé selon les termes d'un militant d'extrême gauche[115]. Il est soigné par des CRS qui étaient stationnés place de la Mare mais il refuse de porter plainte. Pourtant, des militants sont inculpés[116]. Mais, en passant devant le juge d'instruction, ils arrivent à s'en sortir car Gérard Oheix avait dénoncé un pompiste qui ressemblait à deux gouttes d'eau à un militant maoïste. Or, il était au travail au moment des faits ; l'avocat des militants a donc utilisé le fait que Gérard Oheix avait dénoncé les mauvaises personnes pour faire innocenter ses clients[117].

Le procès

Le procès des trois manifestants du 31 mars se tient le lundi 5 avril, un important dispositif policier est mis en place aux abords du tribunal. Des étudiants peuvent quand même assister à l'audience : la salle est pleine. Le procureur de la République requiert 3 mois de prison ferme, la sanction minimum, contre Mabboux Stromberg, 2 mois contre le chauffagiste (on a retrouvé une fronde sur lui) et la relaxe pour le plus jeune, le fraiseur de 18 ans. Peu après 20h, le jugement est prononcé : Mabboux Stromberg et le

109 Le professeur Mabboux-Stromberg et deux ouvriers : un fraiseur et un ouvrier de chaufferie
110 Reproduite en annexe
111 Candidat du Front National à la mairie de Saint Raphael dans le Var en 2008
112 Il a dirigé le mouvement « Occident » à Caen puis a été membre d'Ordre Nouveau
113 Paris Normandie daté du samedi 3 avril 1971
114 Entretien avec l'auteur
115 Paris Normandie daté du samedi 3 avril 1971
116 Notamment Jean-Louis Cardi et une militante du PSU qu'il avait précédemment agressé en lui cassant une dent
117 Anecdote rapportée par Jean-Louis Cardi, entretien avec l'auteur

fraiseur sont relaxés. Quand au chauffagiste, il écope d'un mois avec sursis car des doutes subsistent sur l'utilisation de sa fronde. Dès la sentence connue, le garde des sceaux fait appel de la décisions pour obtenir des condamnations au lieu de la relaxe et une peine plus lourde pour le chauffagiste. L'appel est prévu après les vacances de Pâques.

Le « coup » du command-car de CRS

Le premier jour de la rentrée de Pâques, le lundi 26 avril, une grève est appelée contre la modification de la loi Debré qui donnerait plus de moyens à l'enseignement privé, la grève n'est pas très suivie à l'université.

L'appel du jugement des manifestants du 31 mars est prévu le mardi 4 mai à 14h devant la cour d'appel de Caen. Un dispositif policier est encore plus conséquent aux abords du tribunal. Vers 15h30, un premier groupe d'étudiants tente de descendre le Gaillon pour rejoindre le palais de justice. Il fait face aux forces de l'ordre en bas du Gaillon qui le repoussent à coup de grenades lacrymogènes ; les affrontements sont d'une rare violence. Les étudiants décident alors de faire un détour et de contourner le château. Rue du Vaugueux, ils tombent nez à nez avec une voiture radio banalisée de la police. Une quinzaine de manifestants s'en prennent à la voiture, bloquée à un feu rouge. Les vitres sont cassées, la carrosserie défoncée, les deux flics à l'intérieur reçoivent de nombreux coups mais parviennent à se dégager avec leur voiture. Peu avant 16h, un motard est touché par un pavé. 30 minutes plus tard, un convoi de CRS passe au ralenti devant l'université. Les étudiants prennent cela pour une provocation et certains vont se fournir en cocktail Molotov dans le bâtiment Lettres. Un command-car[118] qui trainait est atteint d'un cocktail molotov qui traverse une vitre et blesse son conducteur au visage. Ce dernier quitte son véhicule ainsi que son collègue, le laissant ainsi aux étudiants ! Un étudiant en médecine se précipite vers le véhicule et monte à l'intérieur pour le ramener sur le campus. Les étudiants pensaient alors que les CRS seraient obligés d'attaquer le campus pour récupérer leur véhicule. Les étudiants en profitent pour piquer la radio qui s'y trouver. Cela leur permet d'être au courant des mouvements des policiers autour du campus. Malheureusement, la radio est cassée à coup de barre de fer par un étudiant au cri de « *salopard de flics* »[119]. Le véhicule est littéralement exhibé sur le campus, les étudiants arrivent même à le conduire sous l'aquarium ! Les étudiants le ramènent ensuite devant le phénix où ils le couchent sur le côté. Le réservoir est ouvert et l'essence commence à se répandre sur la chaussée. Une simple allumette permet l'embrasement du véhicule. Les pompiers interviennent. Ce qui reste de la carcasse est remis sur ses roues. Les étudiants positionnent le command-car en haut du Gaillon. Ils le poussent afin qu'il aille s'écraser sur les forces de l'ordre situées en contre bas. Malheureusement, les roues étant trop endommagées, la « course » se termine dans le milieu du Gaillon, les CRS s'écartant pour laisser passer

118 Véhicule de commandement qui ressemble à une jeep de l'armée
119 Le pseudo étudiant était en fait un policier infiltré

l'épave.

C'en est de trop pour la préfecture, les CRS présents place de la Mare font route vers la rue du magasin à poudre. Les étudiants leur lancent des pierres, ils répondent par des grenades lacrymogènes et offensives dont certaines explosent une dizaine de vitre du bâtiment Lettres ; il y a même des débuts d'incendie dans certaines salles. 5 manifestants sont interpellés, 4 sont blessés. Pendant ce temps là, à la cour d'appel, le procureur de la République requiert 3 mois ferme contre Mabboux, 2 mois dont un avec sursis pour le chauffagiste et 1 mois avec sursis pour le fraiseur.

Le lendemain de ces incidents, une AG est convoquée à 15h en amphi Daure, l'amphi est plein à craquer. L'essentiel des discussions tournent autour des réquisitions du procureur mais aussi des incidents de la semaine. Pour les plus militants, l'ambiance est plutôt à la fête avec le coup fait à la police. Un tract est sorti avec ce titre évocateur : « les CRS : des tigres de papier»[120]. Une grève de 2 jours est votée jusqu'à la connaissance du verdict.

120 En référence à la citation de Mao sur l'impérialisme américain : « *Il est très puissant en apparence mais n'a rien de redoutable en réalité, c'est un tigre en papier.* »

UNE VILLE EN ÉTAT DE SIÈGE, LA FIN DU MOUVEMENT

Un campus en état de siège

A la veille du rendu du verdict, le procureur de la République annonce par voie de presse que trois informations judiciaires ont été lancées suite aux incidents : une pour participation à un rassemblement violent (loi anti-casseur), une pour violence sur agent et une pour destruction par le feu d'un car de CRS. La pression est sur les étudiants. De plus, le préfet interdit toute manifestation sur la voie publique pour le vendredi 7 mai.

Le vendredi au matin, 700 à 800 étudiants se réunissent dans le grand amphi de Lettres dès 10h. Juste avant que l'AG débute, des grenades à blanc explosent derrière la tribune, des étudiants s'y précipitent et aperçoivent deux personnes s'enfuir[121]. Selon les étudiants, cela porte la signature du D.R.U. car depuis la veille, un tract anonyme circule en ville et sur le campus : « *cela fait 3 ans que de jeunes bourgeois entretenus gaspillent l'argent des citoyens. Ils saccagent, pillent, brûlent ce qui appartient aux contribuables. Ils se permettent de brutaliser des étudiants qui ne veulent que travailler. Ils ont leurs ordres, leurs tribunaux, leurs blessés et... bientôt... leurs morts... Demain, les propriétaires de l'Université iront remettre de l'ordre* »[122]. Mabboux Stromberg, qui participe à l'AG fait part de menaces de mort qu'il a reçues au téléphone. Les discussions tournent surtout autour de l'attitude à avoir en cas de confirmation des peines : manifestation spontanée ou manifestation de plus grande ampleur la semaine d'après. Les avis divergent , les maos et les trotskystes s'affrontent verbalement sur ce point ; ces derniers s'opposant à la manif en ville. Au moment du vote, c'est la première proposition qui est adoptée mais la moitié de l'amphi s'abstient. Il faut dire que l'ambiance dans Caen est très tendue. Dès le début de l'après-midi, un hélicoptère de la gendarmerie survole la ville. Le campus est ceinturé de forces de l'ordre : il est impossible d'en sortir ou d'y entrer sans avoir à se soumettre à un contrôle d'identité. Ce bouclage a été décidé par la préfecture suite à des *informations* selon lesquelles les gauchistes se préparaient à une répétition générale[123]. Plusieurs voitures sont fouillées et les policiers y trouvent des « *billes d'aciers, des boulons, des frondes, gourdins et barres de fer* »[124]. Des étudiants de la « *la « base rouge » de Nanterre* » sont aussi signalés[125].

La cour d'appel rend son arrêt à 14h : les peines requises par le procureur sont confirmées. La cour motive sa décision par le fait que Mabboux-Stromberg « *a admis avoir participé à la manifestation du*

121 Ouest France daté du samedi 8 mai 1971
122 Ouest France daté du samedi 8 mai 1971
123 Paris Normandie daté du samedi 8 mai 1971
124 Paris Normandie daté du samedi 8 mai 1971
125 Paris Normandie daté du samedi 8 mai 1971

début à la fin et d'une façon personnelle. Il avait le verbe haut, le langage vert...Il est exclu que le professeur Mabboux-Stromberg ait eu le rôle modérateur que lui aurait permis d'exercer son autorité morale... Il ne l'allègue d'ailleurs pas et admet qu'il considérait avoir en face de lui les « pantins » du service d'ordre... En se maintenant obstinément au sein ou en tête des personnes groupées après le début des violences, par les contacts pris et même par sa seule présence, il renforçait la cohésion des manifestants qui se maintenaient sur la voie publique et favorisait l'action violente menée par certains contre le service d'ordre »[126]. La cour a admis que doute subsistait pour le fraiseur mais que pour le chauffagiste, il avait été vu en train de lancer des pierres avec sa fronde bien qu'il ne participait pas activement à la manifestation.

Les étudiants qui s'étaient de nouveau réuni en AG apprennent la décision quelques minutes après. Ils décident d'aller en avertir les autres étudiants en Sciences et Droit. Puis ils se regroupent sur la pelouse centrale pour un sit-in. Ils forment la phrase « CRS : SS » afin que l'hélicoptère puisse le voir. Une 3ème AG a lieu à 16h30 en amphi Daure où il est décidé d'une « grève active » (intervention dans les cours) jusqu'à jeudi, jour d'une grande manifestation contre la répression.

LA DERNIÈRE AG DU MOUVEMENT

Tout au long de la semaine précédent la grande manifestation, de nombreuses AG informent les étudiants, une commission répression est mise en place afin de constituer des dossiers sur les dernières interpellations. Un comité de lutte est aussi créé le mardi 11 mai afin de coordonner les différentes commissions qui font vivre le mouvement (débat-projection, occupation, etc...). A l'opposé, c'est la date de création officielle d'une section de l'UNI[127] pour que « *notre université ne reste pas sous le contrôle de quelques étudiants et professeurs gauchistes qui, grâce à des ressources financières particulières, peuvent se permettre d'envisager l'avenir sans le besoin de travailler* »[128]. Un des responsables de l'UNI est Roger Apery[129], professeur de mathématiques. Les premières réunions ont lieu dans l'arrière-salle d'un bar du Gaillon.

Lors de l'AG du jeudi 13 mai, l'opportunité de la manif est âprement discutée. Un des étudiants qui avait participé à l'agression des policiers en civil a été arrêté la veille[130], beaucoup d'étudiants veulent donc « *arrêter les frais* ». Les violences liées aux manifestations étudiantes ont de plus en plus de mal à passer auprès de la population (et le déploiement policier qui va avec) et beaucoup d'étudiants le ressentent. Les leaders arrivent, par une pirouette, à repousser « la grande manif » : elle n'aura pas lieu

126 Arrêt de la cour d'appel de Caen 7 mai 1971
127 Union Nationale Inter-universitaire, organisation universitaire *anti-marxiste* créée en novembre 1968
128 Ouest France daté du mercredi 12 mai 1971
129 Il fût un des rares professeurs à soutenir Pierre Vidal-Naquet dans son combat contre la torture en Algérie mais il fût aussi à la tête du groupe dit des 34 qui s'était opposé au fonctionnement de l'assemblée de la faculté des sciences de Caen en mai 68
130 Il est condamné à deux mois de prison ferme

tant que « *le sens de la lutte ne sera pas mieux expliqué à la masse ouvrière* »[131]. En compensation, les étudiants appellent à participer à la manifestation des métallos de la S.M.N. qui est prévue le soir. Un tract est rédigé à la hâte pour expliquer la nécessaire union entre étudiants et ouvriers. La plupart des tracts distribués par les étudiants lors de la manif sont jetés par terre...

La fin de l'année arrive, les examens terminaux de lettres sont prévus à partir du 24 mai. A partir de la mi-mai, plus aucun incident n'est à déplorer sur le campus. Le Président de l'université en profite pour saisir le conseil de discipline, début juin, sur 3 affaires : Guinet (le 8 février), Ordre Nouveau (le 11 mars) et Ohex (le 1er avril).

Le dernier soubresaut de l'année concerne un personnel contractuel de la faculté de Sciences. Son contrat ne doit pas être renouvelé. Le Secours Rouge et le comité d'action de sciences le soutiennent. Le 14 juin, le contractuel et 4 étudiants entament une grève de la faim dans l'ex-salle des professeurs de lettres. Le 22 juin, deux étudiants sont obligés d'arrêter leur grève pour des raisons de santé. Finalement, le contractuel est réintégré en tant que programmeur en physique et la grève de la faim se termine le 25 juin.

131 Ouest France daté du vendredi 14 mai 1971

ÉPILOGUE

Les procès

Le procès de l'effraction de la salle des professeurs

Le 2 juillet, les inculpés du 3 décembre passent en procès au tribunal de grande d'instance de Caen. Seuls Yves Sarciat, Jean-Louis Cardi et Marcel Jaeger sont présents, le quatrième prévenu, Ahmed Rezkallah est absent. Ils sont tous les quatre accusés « *d'introduction à l'aide de voie de fait dans un lieu affecté à un service public de caractère administratif, scientifique ou culturel* ». Ahmed Rezkallah est en plus accusé de « *violences à citoyen chargé d'un ministère de service public* » pour le coup de pied au doyen Journaux. Dès le début du procès, Yves Sarciat, qui est alors en détention pour une « *attaque à main armée contre le psychanalyste Jacques Lacan* »[132], provoque un incident avec la cour. Lorsque le président du tribunal lui demande de venir à la barre, il lui répond « *non je refuse, je suis bien où je suis et je ne bougerai pas* »[133]. Il lui demande ensuite si il a une déclaration à faire ; Sarciat répond : « *je t'emmerde toi et les flics qui t'entourent* »[134]. Il s'en prend ensuite au procureur de la République et n'hésite pas à l'insulter ! Le président du tribunal tente de mener son procès mais Yves Sarciat ne se calme pas. Il est alors expulsé de la salle d'audience pour la sérénité des débats. Le procureur, qui a visiblement reçu des consignes de sévérité, demande à ce que soit appliquée la loi qui punit l'outrage à magistrat en audience. Le président tempère et débute l'interrogatoire de Jean-Louis Cardi et Marcel Jaeger. Il veut savoir dans quelles circonstances ils sont entrés dans la salle des professeurs. Les deux étudiants affirment qu'ils y sont rentrés au milieu d'une bousculade avec plusieurs personnes et qu'en aucun cas ils n'ont forcé la porte. Ils expliquent aussi qu'ils ont « *parcouru la salle de cours suite à la décision prise en AG à cause de l'arrivée de forces de police, en civil ou en uniforme, sur l'appel du doyen Journaux* »[135]. Jean-Louis Cardi précise d'ailleurs que les étudiants étaient très vigilants à leur geste car ils avaient noté la présence « *de policiers en civil sur la faculté et au moment où les étudiants menaient une campagne politique en faveur des Basques jugés à Burgos* ».[136] Le président tente de faire revenir Yves Sarciat pour l'interroger mais celui-ci refuse une nouvelle fois car « *l'affaire telle que vous la traitez, c'est une mascarade !* »[137]. Le procureur s'insurge une nouvelle fois de cette attitude et Yves Sarciat est sorti du tribunal. La cour se retire alors pour délibérer sur l'outrage à magistrat. Après 1h30 de délibéré, elle le condamne à un mois de prison ferme et il est placé sous mandat de dépôt. Le procureur fait ensuite son

132 Paris Normandie daté du 3-4 juillet 1971
133 Ouest France daté du 3-4 juillet 1971
134 Paris Normandie daté du 3-4 juillet 1971
135 Paris Normandie daté du 3-4 juillet 1971
136 Ouest France daté du 3-4 juillet 1971
137 Ouest France daté du 3-4 juillet 1971

réquisitoire aux accents très politiques : il dénonce pèle mêle les gauchistes, il cite Lénine et son livre *La maladie infantile du communisme*. Ultime provocation, il dénonce les « *pratiques petites bourgeoises* » des inculpés si chères à Mao Tsé Toung et demande « *quel mandat vous a confié le peuple pour que vous brisiez et cassiez ainsi du matériel* »[138] ! Il demande un mois de prison avec sursis pour Cardi et Jaeger et un mois ferme pour Rezkallah. Le défenseur des prévenus, maître Mast reproche d'emblée au procureur de ne pas avoir décrit dans les détails les faits qui sont reprochés à ses clients. De même, il souligne l'absence de témoin à charge dont André Journaux. Il conclue sa plaidoirie en demandant qu'une condamnation de principe (amende) car « *aucun élément constitutif du délit n'est établi* », d'autant plus que la plainte déposée par le président de l'Université a été retirée.[139]

Le rendu du jugement a lieu le 9 juillet : Jean Louis Cardi et Marcel Jaeger sont condamnés à 15 jours de prison avec sursis, Yves Sarciat à 15 jours de prison ferme et Ahmed Rezkallah à 1 mois de prison ferme. Seul Rezkallah n'est pas présent, à ce moment, en France. Il est appréhendé à son retour de vacances d'Algérie le 1er octobre à Hendaye. Il est jugé le 8 octobre au tribunal de Caen. Quand on l'interroge sur le coup pied au doyen Journaux, il répond qu'il ne l'a pas touché et, qu'au contraire, c'est André Journaux qui s'est précipité sur lui alors qu'ils essayaient de maintenir la porte ouverte après l'entrée d'une personne. Sur l'effraction, il affirme que « *je suis rentré alors qu'elle [la porte] était déjà cassée* »[140]. Il est finalement condamné à 2 mois de prison dont 45 avec sursis et il est maintenu en détention.

Yves Sarciat fait appel de sa condamnation car, à l'époque du procès, il sortait d'un traitement psychiatrique et d'une désintoxication et qu'il était donc pas dans son état normal lors du procès. Le tribunal, le 21 octobre, demande une nouvelle expertise psychiatrique car deux experts se contredisent sur la situation mentale d'Yves Sarciat au moment du procès. Il faut attendre juin 1972 pour qu'il soit fixé sur son sort ; le nouveau rapport psychiatrique n'arrivant à la Cour que le 21 mai 1972. Le 16 juin 1972, Yves Sarciat se présente de nouveau devant le tribunal, loin de l'attitude agressive envers la justice, il explique qu'en « *juillet dernier, je me droguais. Après mon arrestation, j'ai immédiatement subi une cure de désintoxication et je souffrais du « manque » d'amphétamines.* »[141]. Ses avocats défendent la thèse que c'est à cause de la cure qu'il subissait à la prison de la Santé qu'il a tenu les propos reprochés. L'avocat général le comprend bien et plaide une réduction de peine. La Cour reprend à son compte les réquisitions et condamne Yves Sarciat à 6 mois de prison au lieu d'un an. Etant donné qu'il est déjà en détention pour l'affaire de Jacques Lacan, les 6 mois sont quasiment effectués. Il attend néanmoins sa comparution à Paris pour cette affaire.

138 Paris Normandie daté du 3-4 juillet 1971
139 Ouest France daté du 3-4 juillet 1971
140 Ouest France daté du 9-10 octobre 1971
141 Paris Normandie daté du 17-18 juin 1972

Le procès de l'attaque de la voiture de police

Le 8 juillet, Alain Lainé, étudiant en première année de sciences économiques passe devant le tribunal de grande instance pour « *dégradation volontaire de véhicule et violence à agents de la force publique* ». Il a été arrêté un mois auparavant et placé en détention provisoire. Lors du procès, il reconnaît sans mal qu'il a donné un coup de pied sur la voiture mais il nie avoir frappé un des policiers qui s'y trouvé. Le policier en question affirme qu' « *un garçon a brisé la vitre et m'a frappé avec une pierre. Je n'ai pas pu voir son visage mais j'ai ensuite aperçu Lainé avec son pull orange qui, dans la bousculade, s'est trouvé près de l'aile avant-gauche de la voiture. Je l'ai remarqué car au cours d'une autre affaire, je l'avais interrogé* »[142]. L'autre policier présent dans la voiture, quant à lui, déclare qu'il n'a pas vu le prévenu ! Alain Lainé précise à la cour qu'il ne portait pas de pull orange ce jour là. Malgré ces faits, cela n'empêche pas le procureur de demander 4 à 6 mois de prison dont une partie en sursis car il estime qu'il y a « *solidarité des auteurs lorsque seuls quelques-uns doivent en répondre* »[143]. Il souligne aussi le fait que le prévenu a disparu quelques jours après les faits.

Le tribunal rend son jugement le 12 juillet et Alain Lainé est condamné à 4 mois de prison dont 1 mois ferme et 3 mois avec sursis. Du fait de sa détention préventive, il est laissé libre.

Le procès de l'agression de Mabboux-Stromberg

Malgré le fait que Claude Mabboux-Stromberg n'ait jamais reconnu ses agresseurs, il ne voulait pas jouer les « *délateurs* »[144], un procès s'ouvre le 16 juin 1972 au tribunal de grande instance de Caen pour « violences et voies de fait avec préméditation ». Dans le box des accusés se trouve une personnalité de premier plan, Pierre Poilblan, créateur du Comité de Défense de la République (C.D.R.) en mai 1968 ; il en a été président jusqu'en juillet 1969. La particularité du C.D.R. du Calvados était considéré comme l'un des plus à droite des C.D.R[145]. Une partie du C.D.R., sous la direction de Poilblan, se retrouve dans le D.R.U. qui revendique l'agression de Mabboux-Stromberg. Pierre Poilblan a toujours nié avoir fait partie du commando qui pénètre dans le bâtiment Sciences le 15 mars 1971 mais plusieurs éléments portent à croire qu'il en est l'instigateur. En effet, quelques jours avant cette agression, le professeur de mathématique Robert Apéry « *avait prévenu vaguement Mabboux que des gens lui voulaient du mal* »[146]; Robert Apéry étant lui même considéré comme un proche du D.R.U. Lors de l'instruction, Mabboux-Stromberg donne une foule de détails sur ses agresseurs. Ces indications permettent à la justice d'inculper Pierre Poilblan en juin 1971. Mais, lors d'une confrontation dans le bureau du juge d'instruction, Mabboux-Stromber refuse de reconnaître son agresseur. C'est sur ce doute que l'avocat de Poilblan

142 Ouest France daté du 9 juillet 1971
143 Ouest France daté du 9 juillet 1971
144 Ouest France daté du 17-18 juin 1972
145 APL Caen, dossier n°6, Le D.R.U. Page 3, 12 avril 1972
146 APL Caen, dossier n°6, Le D.R.U. Page 4, 12 avril 1972

appuie, selon lui, « *il n'y a qu'une accusation hésitante. Elle ne suffit pas à entrainer une condamnation* »[147]. Mais le procureur estime que « *les éléments rassemblés au cours de l'instruction constituent des preuves suffisantes* »[148] et il demande l'application de la loi. Le tribunal rend sa sentence le 30 juin et condamne Pierre Poilblan à 1 mois de prison avec sursis et 500 francs d'amende. Il est aussi condamné à verser 1 franc symbolique de dommages et intérêts à Mabboux-Stromberg.

Les luttes politiques

Une partie des membres du mouvement du 3 décembre quittent l'université après cette année agitée. Quelques maoïstes et des ESU partent s'établir dans des usines comme beaucoup d'autres de leurs camarades de lutte. Mais ceux qui continuent à l'université restent actifs. Un Front de solidarité Indochine se créait fin novembre pour soutenir le mouvement du peuple indochinois. Il fait suite au comité Vietnam national qui était très actif après 68.

Le 3 décembre 1971, un an jour pour jour après l'évacuation du bâtiment Lettres, l'ancien gouverneur d'Algérie et fervent partisan de l'Algérie française Jacques Soustelle est agressé par un commando d'extrême gauche alors qu'il vient participer à une conférence à l'université. Il a été invité par le Cercle d'Etudes Internationales de l'ex faculté de droit alors dirigé par Alain Tourret[149] pour une conférence sur Israël. A l'annonce de sa venue, les organisations d'extrême gauche se mobilisent, des tracts et des affiches appellent à empêcher la tenue de cette conférence. Le jour dit, l'atmosphère est tendue dans le grand amphi de droit qui accueille la conférence. Des militants sont entrés dans l'amphi et tentent de perturber le bon déroulement. Ils s'emparent du micro et déclarent que « *ce meeting fasciste sera remplacé par un meeting révolutionnaire* »[150]. Les partisans de Jacques Soustelle protestent et demandent une chanson aux « perturbateurs », ils leur chantent l'Internationale ! Dehors, plusieurs militants d'extrême-gauche casqués ou masqués gardent l'entrée du bâtiment. Vers 21h10, ils aperçoivent Jacques Soustelle ainsi que son secrétaire arriver. Ils sont empêchés physiquement d'entrer. La tension monte, des coups sont échangés. Dans la bousculade, Jacques Soustelle se retrouve seul et les militants en profitent pour l'enlever. Il est amené vers le restaurant universitaire B sur le haut du campus par une trentaine de personnes casquées et armées de barres de fer ou de gourdin[151]. Il y perd, au passage des lunettes. Avertis de cet « enlèvement », ses partisans quittent l'amphi pour se diriger vers le restaurant. Un face à face tendu a lieu entre les deux camps devant les portes du restau U. Quelques coups pleuvent mais cela s'invective plus qu'autre chose. A la faveur d'une nouvelle bousculade, Jacques Soustelle arrive à s'échapper vers 21h30. Il est immédiatement amené aux urgences par ces partisans. Il s'en tire avec un oeil

147 Ouest France daté du 17-18 juin 1972
148 Ouest France daté du 17-18 juin 1972
149 Aujourd'hui vice-président de la région Basse Normandie sous l'étiquette Parti Radical de Gauche
150 Ouest France daté du 4-5 décembre 1971
151 Ouest France daté du 3 décembre 1971

poché. 6 étudiants et 2 professeurs sont interpellés une dizaine de jours après les faits. Le procès se déroule en juin 1972. Les étudiants sont condamnés à de la prison avec sursis (15 à 20 jours), le professeur Mabboux-Stromberg à un mois de prison avec sursis et 500 francs d'amende et l'autre professeur est relaxé.

D'autres étudiants maoïstes participent, en mars 1972, à l'attaque d'une concession Renault à Hérouville-Saint-Clair, suite à la mort du militant Pierre Overney[152].

152 Pierre Overney est assassiné le 25 février 1972 par un vigile de chez Renault devant l'usine de Boulogne Billancourt alors qu'il distribue des tracts.

CAEN, le 7 décembre 1970

Le Recteur de l'Académie de CAEN

à Mesdames et Messieurs les Membres des Personnels Enseignant, Administratif, Technique, de Service et Ouvrier,

aux Etudiantes et Etudiants

de l'Université de CAEN

ANNEXES

l'[illegible] m[illegible]i[illegible]assu[illegible]ur[illegible]rg[illegible]fusion du texte [illegible] distribué sur le Campus Universitaire de CAEN le 2 décembre 1970 en fin d'après-midi par un groupe s'intitulant "Les fossoyeurs de l'ancien monde".

Dès le 3 décembre à 9 heures, les menaces étaient mises à exécution sous forme violente. C'est pourquoi plainte a été déposée au Parquet.

Y. MARTIN

T.S.V.P.

Le tract « nous participerons » des fossoyeurs de l'ancien monde

NOUS PARTICIPERONS ! !

Nous ne cacherons pas le plaisir que nous avons vécu vendredi dernier quand nous avons vidé Bosse prof de philo à la faculté de lettres: il lui était notamment reproché d'être une ordure du parti dit communiste français et de prôner le vote aux élections des conseils de gestion.

Personne ne s'étonnera donc de notre position quant aux élections qui ont lieu en ce moment à l'université de Caen pour faire participer les étudiants.

Nous sommes résolument opposés à toute forme de participation en particulier à celle ci.

Notre combat se situe évidemment au delà des problèmes étudiants, d'ailleurs nous n'attendons pas de ceux qui veulent faire de bonnes études un soutien quelconque. Participer à son propre embrigadement, voilà ce qui est proposé, voilà ce que nous refusons.

Bien entendu le terrain que nous choisissons est celui du refus du bon fonctionnement des institutions dont l'université fait partie.

Par exemple: Nuire à tout déroulement correct d'un examen

Empêcher un professeur de faire son cours instaurant une discussion publique (ce même professeur ne sera pas toujours autorisé à rester dans la salle)

S'approprier tout ce qui nous plaît ou peut nous servir dans nos actions: machines , papiers , bureaux , etc...

NOUS CONCRETISONS IMMEDIATEMENT NOTRE PARTICIPATION EN NOUS APPROPRIANT JEUDI A 9 h LA SALLE DES PROFESSEURS DE LA FACULTE DE LETTRES: C'EST EVIDEMMENT PLUS CONFORTABLE. C'est donc un des rares endroits où nous pouvons vous inviter décemment à ne pas vous ennuyer, et puis c'est une manière de rappeler aux mandarins qu'il faudra bien que celà change.

LES FOSSOYEURS DE L'ANCIEN MONDE .

Retranscription du tract « nous participerons »

Nous participerons ! !

Nous ne cacherons pas le plaisir que nous avons vécu vendredi dernier quand nous avons vidé Besse prof de philo à la faculté de lettres: il lui était notamment reproché d'être une ordure du parti dit communiste français et de prôner le vote aux élections des conseils de gestion.

Personne ne s'étonnera donc de notre position quant aux élections qui ont lieu en ce moment à l'université de Caen pour faire participer les étudiants. Nous sommes résolument opposés à toute forme de participation en particulier à celle ci.

Notre combat se situe évidemment au delà des problèmes étudiants, d'ailleurs nous n'attendons pas de ceux qui veulent faire de bonnes études un soutien quelconque. Participer à son propre embrigadement, voilà ce qui est proposé, voilà ce que nous refusons.

Bien entendu le terrain que nous choisissons est celui du refus du bon fonctionnement des institutions dont l'Université fait partie.

Par exemple: nuire à tout déroulement correct d'un examen. Empêcher un professeur de faire son cours, instaurant une discussion publique (ce même professeur ne sera pas toujours autorisé à rester dans la salle), s'approprier tout ce qui nous plaît ou peut nous servir dans nos actions: machines, papiers, bureaux, etc.

Nous concrétisons immédiatement notre participation en nous appropriant, jeudi, à 9 heures, la salle des professeurs de la faculté des Lettres: c'est évidemment plus confortable. C'est donc un des rares endroits où nous pouvons vous inviter décemment à ne pas vous ennuyer, et puis c'est une manière de rappeler aux mandarins qu'il faudra bien que cela change.

Communiqué du rectorat daté du 3 décembre 22h30 :

« Depuis le début de cette année universitaire, un groupe d'une quarantaine d'étudiants a systématiquement pris pour objectif de dégrader les installations universitaires mises à la disposition de tous les étudiants et de perturber certains cours de la faculté des Lettres.

Un tract, diffusé avant hier, annonçait, pour hier matin, l'occupation par la force de la salle des professeurs et le vol de matériel de bureau.

Hier matin, M. le doyen de la faculté, accompagné de plusieurs professeurs a été attaqué par un étudiant. Cet après midi, la porte du local a été enfoncée par le même individu.

L'immense majorité des professeurs et des étudiants comprendra que l'Université ne peut travailler que dans la sérénité et la liberté de tous respectée par tous.

Elle se désolidarisera de ces égarés qui n'ont qu'un seul but « la violence par la violence ». La faculté des Lettres sera fermée jusqu'à lundi. »

Tract de la Ligue Communiste daté du 4 décembre 1970

CONTRE LA REPRESSION: ETUDIANTS TRAVAILLEURS MEME COMBAT !

Depuis plusieurs jours les flics en civil sillonnaient la fac.Hier, au moment des élections,leurs partenaires C.R.S les ont renforcés pour arreter, cadriller, cogner... Les doyens, recteur, et autres profs réactionnaires font protéger leurs urnes; ces mêmes profs expliquent dans un tract:

"Depuis plus de deux ans vous nous avez accordé votre confiance
pour construire avec vous, dans le DIALOGUE l'université nouvelle"

Le DIALOGUE AVEC 600 CRS: VOILA LA PARTICIPATION! Les flics l'ont éclaircie eux-mêmes
PAS DE PARTICIPATION SANS REPRESSION

Les flics étaient mobilisés depuis le matin: il est clair que la provocation policière est un test :savoir comment les étudiants et les travailleurs réagiront à l'instauration d'un régime de répression systémétique contre toute contestation.
On commence par habituer à la répression contre les étudiants et , dans un deuxième temps les coups seront pour les ouvriers. QUE FERONT LES FLICS LORSQUE LES TRAVAILLEURS REAGIRONT CONTRE LES LICENCIEMENTS QUI MENACENT?

PREPARONS LA RIPOSTE DE MASSE: ne nous isolons pas dans le ghetto universitaire. MANIFESTONS DANS LES RUES DE CAEN AUJOURD'HUI et montrons que nous défendrons le droit à l'expression face au carcan policier.

FACE AU REGIME POLICIER: UNITE TRAVAILLEURS, ETUDIANTS, LYCEENS, MEME COMBAT !

Ligue Communiste
Section Française de la
Quatrième Internationale

Lettre du doyen André Journaux aux enseignants de la Faculté de Lettres datée du 9 décembre 1970

« L'origine des incidents est bien dans la décision d'un groupe d'étudiants qui avait publié la veille au soir, mercredi 2 décembre, à 16h15, un tract signé « les fossoyeurs de l'ancien monde » et intitulé « nous participerons », il y est précisé notamment : « Bien entendu le terrain que nous choisissons est celui du refus du bon fonctionnement des institutions dont l'Université fait partie. Par exemple: nuire à tout déroulement correct d'un examen. Empêcher un professeur de faire son cours, instaurant une discussion publique (ce même professeur ne sera pas toujours autorisé à rester dans la salle), s'approprier tout ce qui nous plaît ou peut nous servir dans nos actions: machines, papiers, bureaux, etc. Nous concrétisons immédiatement notre participation en nous appropriant, jeudi, à 9 heures, la salle des professeurs de la faculté des Lettres: c'est évidemment plus confortable. C'est donc un des rares endroits où nous pouvons vous inviter décemment à ne pas vous ennuyer, et puis c'est une manière de rappeler aux mandarins qu'il faudra bien que cela change »

Cette menace de violence faisait suite à de nombreuses actions généralement annoncées à l'avance, donc prémédités, et toujours conduites par le même groupe d'une quinzaine d'étudiants. Depuis deux mois, on a dû constater des vols d'ouvrages de bibliothèque, de papier, de machines à reproduire, et l'occupation de bureaux et de salles par la force ; il y a eu de nombreux cours troublés par menaces et injures, des sévices contre le personnel de service, etc. J'ai été moi même injurié, fin octobre, par le meneur nommé Rezkhallah, qui, après avoir barbouillé de peinture les murs fraîchement nettoyés, s'est refusé en outre à décliner son identité.

Enfin, mercredi, à 21h, de nouvelles inscriptions injurieuses s'adressaient à M. Chaunu (couloir du premier étage, mur du C.E.E) et à M. le doyen De Bouard (mur du couloir menant au bureau du doyen) : ces inscriptions peuvent toujours être constatées. Jeudi matin 3 décembre, à 9 heures, un groupe d'une vingtaine de collègues se tenait avec moi dans la salle des professeurs, et sans aucun policier (je l'affirme), lorsque quelques meneurs tentèrent d'entrer dans cette salle. Surpris, ils reculèrent. Mais, au moment où je fermais moi-même la porte, l'un d'eux décocha un voilent coup de pied au ventre. J'ai immédiatement décider de porter plainte contre le meneur nommément désigné pour violences commises envers un doyen dans l'exercice de ses fonctions. Quinzes enseignants ont pu porter témoignage devant deux inspecteurs de police que j'ai fait appeler vers 10 heures pour recueillir ma déposition.

A 14 heures, craignant des dégradations à la Faculté, entre 20 h et minuit, en l'absence de personnel de surveillance, et m'alignant en cela sur les autres Facultés, j'ai décidé de fermer le bâtiment principal à 20 heures. Devant l'échec flagrant de l'action de ces étudiants gauchistes, première étape de l'escalade annoncée la veille, ils devaient commettre un second délit dans l'après midi, à 15h45. En présence de nombreux témoins, parmi lesquels les deux inspecteurs de police, venus recueillir les témoignages pour l'incident du matin, ils commirent une effraction en enfonçant la porte de la salle des

professeurs. Je me rendis moi-même dans la salle une minute après, et j'ai pu annoncer à celui qui en était l'auteur (toujours le même Rezkhallah, qui était déjà l'objet d'une plainte pour violences à l'égard d'un doyen). J'ai décidé sur le champ de déposer une seconde plainte pour effraction, visant les meneurs pris en flagrant délit, et parmi lesquels présents dans la salle, Sarciat, Cardi et Jaeger. Afin d'arrêter immédiatement les fauteurs de troubles réfugiés dans un amphithéâtre, puis regroupés dans la salle 208 du deuxième étage à environ une centaine, vingt officiers de police accompagnés de la police urbaine, arrivèrent vers 17 heures. Devant le nombre de personnes refusant d'évacuer, et encouragées par 300 manifestants se trouvant sur le campus, la police fit appel à des renforts de CRS qui arrivèrent à 18h30. Un troisième fait grave a déclenché la procédure de flagrant délit : c'est l'effraction de la porte de la salle des professeurs, à 15h45. J'ai donc déposé plainte pour trois griefs majeurs et prouvés :

- la distribution publique du tract, le 2 décembre, annonçant clairement la reprise de l'escalade, dont l'occupation de la salle des professeurs n'était que le premier acte.
- Le coup de pied au ventre porté à un doyen chargé d'une ministère de service public dans l'exercice de ses fonctions.
- L'effraction préméditée de la salle des professeurs

Certains collègues devant la gravité des faits accumulés par le même groupe de contestataire, et dans l'espoir d'en atténuer les éventuelles conséquences, se sont efforcés de minimiser les événements précis et dûment constatés par de très nombreux témoins et ont aussitôt pratiqué l'amalgame bien connu : ils se sont plutôt élevés contre l'apparition de la police que contre les exactions sans nombre des gauchistes, se refusant à croire à l'annonce placardée il y a dix jours que Caen, après Toulouse, serait un second Nanterre. Que pensent ils des désordres des Instituts de philosophie et de sociologie ? Peuvent-ils accepter que des collègues continuent à être bafoués, injuriés, menacés, arrosés à la lance à incendie, alors qu'eux-mêmes continuent à « assurer leurs cours » ? Acceptent-ils que les appariteurs soient molestés lorsqu'ils distribuent le courrier au 5ème étage, ou menacés s'ils n'ouvrent pas une salle à toute heure jusqu'à minuit, sans en avoir informé l'administration (pour de simples raisons de sécurité) ?

Elu doyen en décembre 1967, réélu le 16 mai 1968, élu président du conseil transitoire de gestion en mars 1969, j'ai été chargé de protéger les personnes soumises à mon autorité et les biens de la Faculté jusqu'au 31 décembre 1970. Je l'ai fait sans défaillance, pour le bien de la majorité des collègues (il y a 200 enseignants) et des étudiants (5.300 étudiants cette année aux lettres). Peut-être quelques-uns jugent-ils ma décision prise à la légère ? Faut-il attendre d'avoir un mort sur les bras pour agir, et dans ce cas reporter l'aggravation des faits sur un doyen trop hésitant et velléitaire ? Il est temps que chacun prenne ses responsabilités, je les prends sans démissionner. »

Motion votée par l'assemblée générale du jeudi 10 décembre 1970 :

«Par la manifestation du 10 décembre 1970, les étudiants de l'université de Caen ont prouvé leur détermination de lutter contre les inculpations dont sont victimes leurs camarades.

4,000 étudiants et ouvriers ont exposé leur mot d'ordre dans les rues de Caen, sans se laisser intimider par la mise en place d'un appareil policier dont l'ampleur était une provocation et malgré la désolidarisation des organisations syndicales.

Ils ont montré ainsi qu'ils étaient une force politique et non quelques agités irresponsables ».

Communiqué de recréation du CDR daté du 23 décembre 1970 :

« Les agissements délictueux qui depuis le début du mois de décembre paralysent totalement la faculté des lettres (5,000 étudiants, 200 enseignants) entraînent le gaspillage des deniers publics, la séquestration des cadres dans les conflits sociaux (Condé, Fougères), au moment où les événements de Pologne, après ceux hier de Tchécoslovaquie et des déportations en Sibérie établissent clairement la faillite des régimes communistes, doivent être médités par les citoyens de notre régions.

Ce qui se passe notamment à l'université et dans certaines entreprises résulte en partie du matraquage idéologique unilatéral auquel sont soumis d'une manière systématique depuis bientôt trois ans, les adolescents par une petite minorité de maîtres abusifs au niveau plus particulièrement du second cycle des études secondaires. Les prétendus étudiants qui dégradent aujourd'hui l'université et s'attaquent lâchement aux personnes viendront grossir demain le rang de ces enseignants de la guerre civile. Il arrive même qu'ils reçoivent le concours bénévole de quelques clercs et responsables de communautés religieuses, apostats, et imposteurs, qui sous l'emprise des théologies dites de la mort de Dieu trahissent les devoirs de leur charge et travestissent le contenu immuable de l'enseignement chrétien.

Il est temps que les citoyens de cette ville et de cette région fassent savoir clairement, par toutes voies offertes par la loi, dans une libre démocratie, qu'ils ne supporteront plus désormais ces entreprises malhonnêtes de captation de jeunesse, le kidnapping moral de leurs enfants. »

Lettre du Président de l'Université Jacques Izard datée du 3 janvier 1971

« Depuis le 1er janvier 1971, l'université de Caen est entrée, comme les autres universités françaises, dans une phase nouvelle selon les normes par la loi d'orientation de l'enseignement supérieur. Je crois qu'on peut affirmer, sans excès d'optimisme, que les structures plus démocratiques de la « nouvelle université », sa plus grande autonomie et la participation de tous dans sa gestion permettront d'aborder, avec de meilleurs chances de succès, de graves problèmes comme ceux qui ont troublé les derniers mois de l'année 1970. Je pense notamment à l'ancienne faculté des lettres, où les difficultés sont

les plus visibles et où depuis la récente période de grève et d'agitation nous ne devons pas, dans le souci immédiat de rétablir l'ordre, oublier les problèmes de fond qui se posent et qu'il nous faudra régler à l'avenir.

Ce sera la nouvelle université, majeure et maitresse de son destin, de résoudre elle-même ses difficultés en toute indépendance et de faire respecter, avec sa propre juridiction disciplinaire, l'ordre dans les locaux et la liberté d'enseignement. Je crois profondément que pour marquer l'entrée dans ces structures et leur donner le maximum de chances d'être efficaces, tous les membres de l'université doivent, dans un effort commun, essayer de faire « table rase du passé ». Il faut que les différentes tendances qui se sont heurtées jusqu'ici s'accordent mutuellement des mesures d'apaisement et écartent toute idée de revanche ou de victoire totale des unes sur les autres. Il est indispensable que l'enseignement soit repris, que les locaux soient rendus à leur utilisation normale, que la liberté d'expression soit respectée, que les provocations de toutes sortes cessent et que le alme règne, sinon dans les cœurs, du moins dans l'activité de chacun.

En ce qui concerne, après mûre réflexion et en toute indépendance d'esprit, je prends dès maintenant les dispositions suivantes :

- je demande au Conseil de discipline universitaire, convoqué le 21.12.1970, de suspendre l'instruction des plaintes qui ont été déposées devant lui.
- J'écris à M. le Procureur de la République pour le prier avec insistance d'user de son pouvoir propre « pour ne pas donner de suites officielles aux dossiers qui ont été ouverts à la suite des agissements délictueux commis à l'encontre des biens dans l'enceinte de l'université avant le 31 décembre 1970.
- Si je constate par moi-même que ces mesures d'apaisement rendent à notre université une vie normale, je suis prêt à retirer la plainte déposée le 3 décembre pour l'effraction de la salle 111.

Je suis persuadé qu'à ce moment-là, dans les conditions ainsi définies, mes collègues de la faculté des lettres, gênés depuis plusieurs mois dans leur enseignement et souvent blessés dans leur dignité comprendront la signification libérale de cette disposition et l'approuveront.

Mais ce serait une grave erreur de jugement de la part de ceux qui voudraient perturber encore la vie de l'université, dont j'ai maintenant la responsabilité, de ne voir dans mon attitude qu'un signe de faiblesse les encourageant à « continuer le combat » selon les procédés non démocratiques. Mon but est de rompre, avant qu'il ne soit trop tard, le cercle d'incompréhension et de violence que j'ai vu se former depuis plusieurs mois. J'agirai dans un double souci d'objectivité et de fermeté dont je pense avoir déjà fait preuve lors des travaux de l'assemblée constitutive ».

Loi dite « anti-casseur » du 8 juin 1970

LOIS

LOI n° 70-480 du 8 juin 1970 tendant à réprimer certaines formes nouvelles de délinquance (1).

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1er. — Il est inséré, après l'article 313 du code pénal, un article 314 ainsi conçu :

« *Art.* 314. — Lorsque, du fait d'une action concertée, menée à force ouverte par un groupe, des violences ou voies de fait auront été commises contre les personnes ou que des destructions ou dégradations auront été causées aux biens, les instigateurs et les organisateurs de cette action, ainsi que ceux qui y auront participé volontairement, seront punis, sans préjudice de l'application des peines plus fortes prévues par la loi, d'un emprisonnement de un à cinq ans.

« Lorsque, du fait d'un rassemblement illicite ou légalement interdit par l'autorité administrative, des violences, voies de fait, destructions ou dégradations qualifiées crimes ou délits auront été commises, seront punis :

« 1° Les instigateurs et les organisateurs de ce rassemblement qui n'auront pas donné l'ordre de dislocation dès qu'ils auront eu connaissance de ces violences, voies de fait, destructions ou dégradations, d'un emprisonnement de six mois à trois ans ;

« 2° Ceux qui auront continué de participer activement à ce rassemblement, après le commencement et en connaissance des violences, voies de fait, destructions ou dégradations, d'un emprisonnement de trois mois à deux ans.

« Seront punis d'un emprisonnement de un à cinq ans ceux qui se seront introduits dans un rassemblement, même licite, en vue d'y commettre ou de faire commettre par les autres participants des violences, voies de fait, destructions ou dégradations. Lorsqu'une condamnation est prononcée en application de cette disposition, le juge peut décider que la provocation ainsi sanctionnée vaut excuse absolutoire pour les instigateurs, organisateurs et participants du rassemblement.

« Les personnes reconnues coupables des délits définis au présent article sont responsables des dommages corporels ou matériels. Toutefois, le juge pourra limiter la réparation à une partie seulement de ces dommages et fixer la part imputable à chaque condamné, qu'il pourra dispenser de la solidarité prévue à l'article 55 du code pénal. Cette limitation de responsabilité est sans effet sur l'action en réparation ouverte à la victime en application des articles 116 à 122 du code de l'administration communale. »

Art. 2. — Le deuxième alinéa de l'article 184 du code pénal est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

« Sera puni des mêmes peines quiconque se sera introduit, à l'aide de manœuvres, menaces, voies de fait ou contrainte, dans le domicile d'un citoyen.

« Sera également puni des mêmes peines quiconque se sera introduit, par les mêmes moyens, dans un lieu affecté à un service public de caractère administratif, scientifique ou culturel, ou s'y sera maintenu irrégulièrement et volontairement après avoir été informé par l'autorité responsable ou son représentant du caractère irrégulier de sa présence.

« Les peines prévues aux alinéas précédents seront portées au double lorsque le délit aura été commis en groupe. »

Art. 3. — L'article 231 du code pénal est modifié ainsi qu'il suit :

« *Art.* 231. — Si les violences exercées contre les fonctionnaires et agents désignés aux articles 228 et 230 ont été la cause d'effusion de sang, de blessures ou maladie, la peine sera l'emprisonnement de trois ans à cinq ans et l'amende de 500 à 10.000 F ; si elles ont été suivies de mutilation, amputation, ou privation de l'usage d'un membre, cécité, perte d'un œil, ou autres infirmités permanentes, le coupable sera puni de la réclusion criminelle à temps de dix à vingt ans ; si la mort s'en est suivie, le coupable sera puni de la réclusion criminelle à perpétuité. »

Art. 4. — Les articles 341 et 342 du code pénal sont abrogés et remplacés par les dispositions suivantes :

« *Art.* 341. — Ceux qui, sans ordre des autorités constituées et hors les cas où la loi ordonne de saisir des prévenus, auront arrêté, détenu ou séquestré des personnes quelconques, seront punis :

« 1° De la réclusion criminelle à perpétuité, si la détention ou séquestration a duré plus d'un mois ;

« 2° De la réclusion criminelle à temps de dix à vingt ans, si la détention ou séquestration n'a pas duré plus d'un mois ;

« 3° D'un emprisonnement de deux à cinq ans, s'ils ont rendu la liberté à la personne arrêtée, séquestrée ou détenue, avant le cinquième jour accompli depuis celui de l'arrestation, détention ou séquestration.

« *Art.* 342. — Quiconque aura prêté un lieu pour exécuter la détention ou séquestration sera passible des mêmes peines que l'auteur de cette détention ou séquestration. »

Art. 5. — I. — L'article 343 du code pénal est abrogé.

II. — A l'article 440 du même code, les mots « tout dégât » sont supprimés.

III. — A l'article 108, deuxième alinéa, du même code, sont ajoutés les mots « ainsi qu'aux délits prévus et punis par l'article 314 ».

Art. 6. — I. — L'article 40 du décret du 18 avril 1939 abrogeant l'article 314 du code pénal est rendu applicable à Saint-Pierre et Miquelon.

II. — Les dispositions de la présente loi sont applicables aux territoires d'outre-mer suivants : la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, Saint-Pierre et Miquelon, le territoire français des Afars et des Issas, le territoire des Terres australes et antarctiques françaises et les îles Wallis et Futuna.

Pour leur application dans ces territoires, les mots « réclusion criminelle » sont remplacés par « travaux forcés ».

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 8 juin 1970.

GEORGES POMPIDOU.

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
JACQUES CHABAN-DELMAS.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
RENÉ PLEVEN.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des départements et territoires d'outre-mer,
HENRY REY.

Loi n° 70-480 TRAVAUX PRÉPARATOIRES (1)

Assemblée nationale :

Projet de loi n° 1092 ;
Rapport de M. Claudius-Petit, au nom de la commission des lois (n° 1105) ;
Discussion et adoption, après déclaration d'urgence, le 29 avril 1970.

Sénat :

Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, n° 196 (1969-1970) ;
Rapport de M. Piot, au nom de la commission des lois, n° 215 (1969-1970) ;
Discussion et adoption le 21 mai 1970.

Assemblée nationale :

Projet de loi, modifié par le Sénat, n° 1153 ;
Rapport de M. Claudius-Petit, au nom de la commission mixte paritaire (n° 1187) ;
Discussion et adoption le 4 juin 1970.

Sénat :

Rapport de M. Piot, au nom de la commission mixte paritaire, n° 255 (1969-1970) ;
Discussion et adoption le 4 juin 1970.

Articles de presse

Paris Normandie daté du 4 décembre 1970 et du 18 avril 1971

INCIDENTS A L'UNIVERSITÉ...
où gendarmes mobiles et C.R.S. interviennent
La Faculté des lettres fermée jusqu'à lundi

(Voir en première page)

Les forces de police ont appréhendé une trentaine de personnes, qui ont été conduites au commissariat central

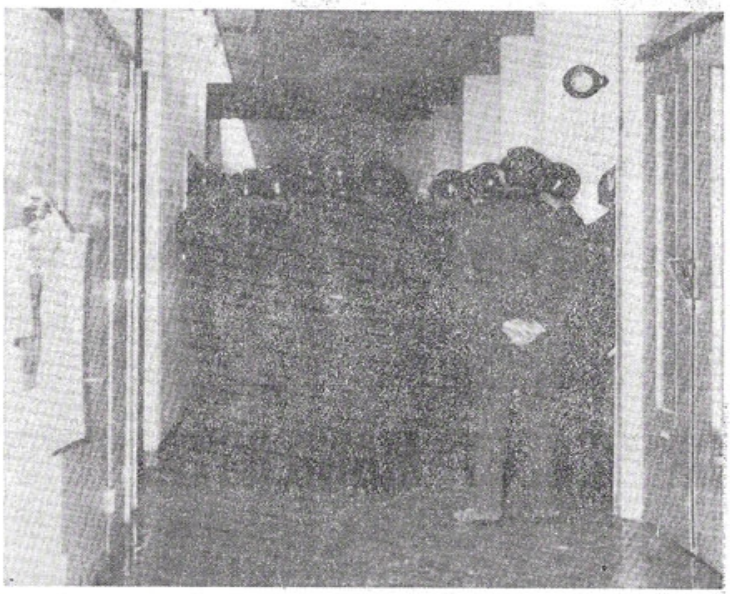

Dès 17 h. 30, les gendarmes mobiles bloquaient les entrées et les couloirs de la Faculté des lettres

Un communiqué

faculté, accompagné de plusieurs professeurs, a été attaqué par un étudiant. Cet après-midi, la porte du local a été enfoncée

Ce soir

UNE NOUVELLE MANIFESTATION D'ÉTUDIANTS DANS LES RUES

Après les échauffourées de mardi soir, à la suite d'une manifestation anti-fasciste, les étudiants ont tenu une seconde assemblée générale, hier après-midi, rassemblant toutes les tendances de gauche et d'extrême gauche du milieu universitaire.

Près de 1.500 étudiants suivirent ainsi les débats contradictoires qui se déroulèrent dans le grand amphithéâtre Pierre Daure.

Après l'intervention de nombreux orateurs, l'assemblée tomba d'accord sur plusieurs points :

Le principe d'une seconde manifestation fut adopté à la majorité à condition toutefois de populariser le mouvement (des tracts seront distribués à l'entrée des usines ce matin) et d'expliquer le sens de la manifestation.

Il faut montrer qu'on est fort et qu'on n'a pas la trouille... Chaque fois que des mouvements d'extrême-droite ont fait des manifestations, les C.R.S. ne sont pas intervenus, ce qui montre bien l'attitude du Pouvoir vis-à-vis des ces groupuscules. Nous devons dénoncer et expliquer tout cela... devaient déclarer notamment plusieurs orateurs.

Centenaire de la commune

Il semble que la tendance « dure » emporta les suffrages de l'auditoire, dans lequel on remarquait quelques professeurs et lycéens.

La seconde manifestation qui a été décidée pour aujourd'hui vers 18 heures, coïncidera avec le jour anniversaire du centenaire de la Commune de Paris...

Si les étudiants semblent divisés sur le problème de l'affrontement avec les forces de l'ordre (certains ne veulent pas provoquer de heurts), tous semblent d'accord pour s'y préparer.

On risque donc de revoir certai-

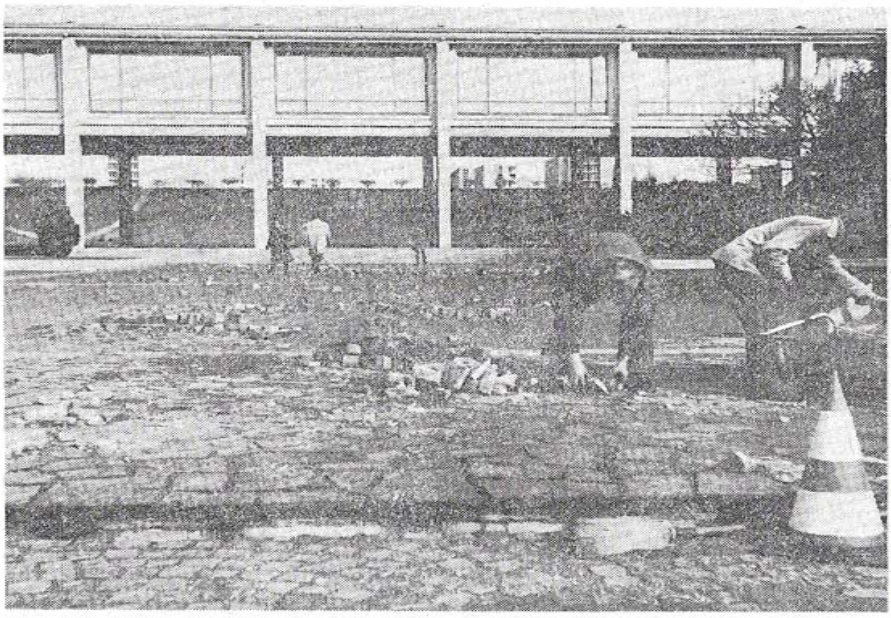

Les ouvriers ramassent les pavés sur l'esplanade de l'Université

Ouest France daté du 3 mai 1971

INCIDENTS A CAEN

au procès d'un professeur et de deux ouvriers

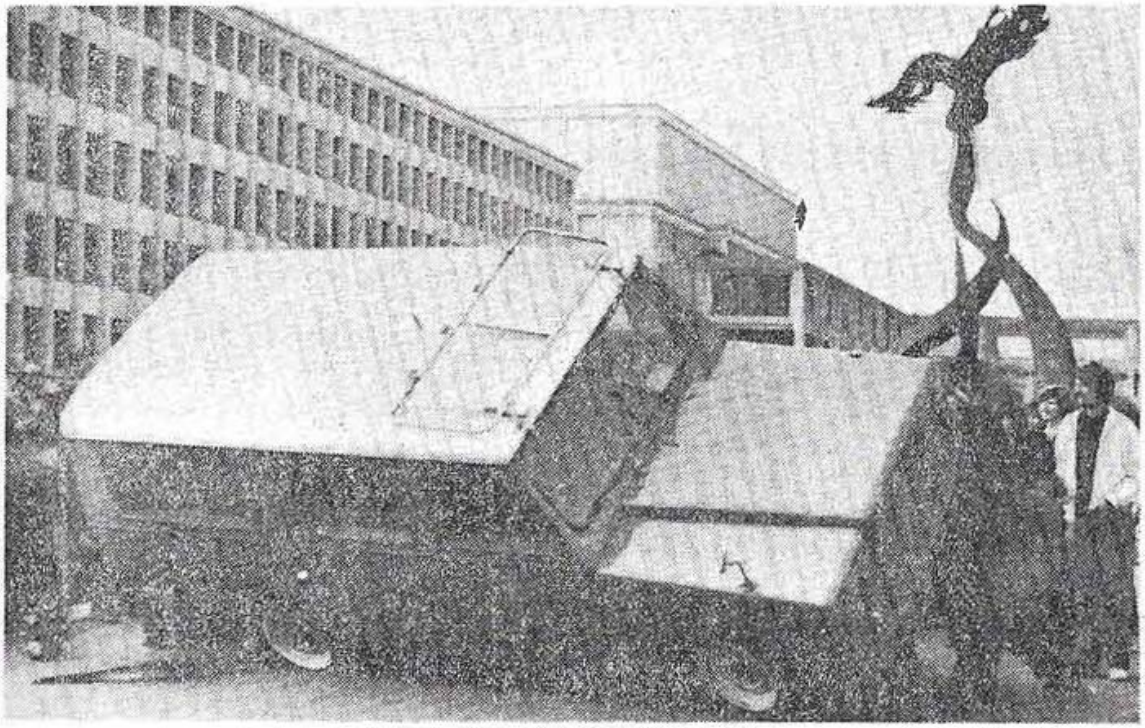

Le command-car des C.R.S. est renversé...

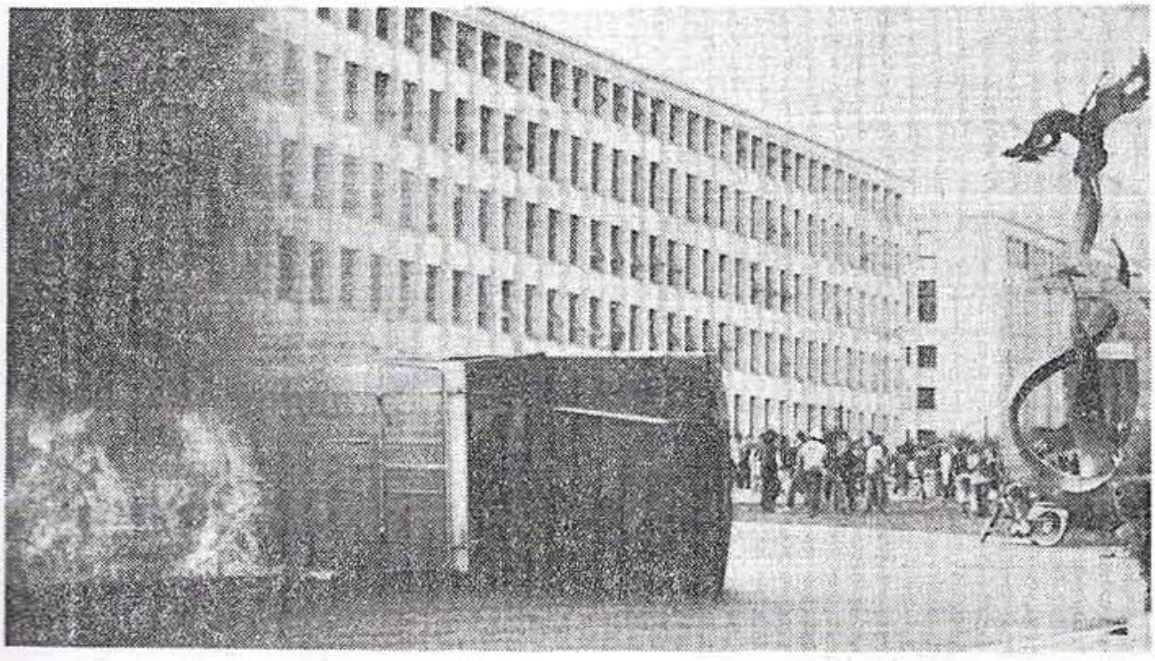

...puis incendié

Tract du Secours Rouge daté de décembre 1970

SIX REVOLUTIONNAIRES BASQUES MENACES DE MORT.

Le 30 Novembre 16 militants révolutionnaires basques de l'ETA:mouvement socialiste révolutionnaire basque,doivent comparaitre devant le tribunal militaire de BURGOS.Ils sont accusés de l'exécution du tortionnaire Méliton Manzanas ancien SS durant la guerre ,sans autre preuve que l'affirmation de la femme de Manzanas qui a reconnu un des accusés qu'elle n'a vu que de dos.

Depuis 68,la répression ne fait que s'intensifier:arrestations,emprisonnements,(en 69,1953 emprisonnements),condamnations à mort.La police emploie systématiquement la yorture ;et celle-ci est devenue un modèle du genre sur le plan mondial comme celle de la Grèce et du Brésil.De même que pour GEISMAR,qui est comdamné à plus de 3 ans de prison,le tribunal de BURGOS sera composé de militaires, et le procureur sera officier(l'accusation est uniquement fondée sur le rapport de la police,laquelle n'a pas besoinde se justifier.On av vu d'ailleurs ,combien la coopération policière entre MARCELLIN et FRANCO fructifie: les dossiers des réfugiérs politiques sont donnés à Interpool,des policiers en civil(espagnols) se mêlent à des réunions tenues à Paris, d'autres enlèvent des exilés à Bayonne;Marcellin a montré combien il est doué pour suivre ses collègues franquistes.

SEULE UNE MOBILISATION DE MASSE PEUT FAIRE RECULER LA REPRESSION

IZKO et ses5camarades risquent la peine de mort, les 10 autres des peines de prison à vie? , pour banditisme.

Déjà, à l'appel des commisions ouvrières,le prolétariat espagnol a vigoureusement réagi: des manifestatioas dans toute l'Espagne(4000étudiants ont occupé la faculté de MADRID),ont fait reculé le procés par 2 fois.Dans toute la FRANCE des manifestations contre les crimes de BURGOS ont lieu:au HAVRE,à TOULOUSE, à BORDEAUX ,PARIS,PERPIGNAN etc...

HALTE AUX CRIMES DE BURGOS.

HALTE A LA TORTURE.
HALTE A LA REPRESSION.

LIBEREZ LES EMPRISONNES POLITIQUES.

LIBEREZ IZKO ET SES CAMARADES.

Le SECOURS ROUGE appelle à une collecte pour la campagne de soutien aux emprisonnés de BURGOS(Lundi 1 décembre collecte au restaurant universitaire)

Lundi 1 Décembre 21 heures,réunion du comité universitaire du SECOURS ROUGE Salle 208,faculté des lettres.

SECOURS ROUGE.

Photographies

Command car de CRS des années 70.

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

Ouvrages généraux :

- ALTHUSSER Louis, *Sur la reproduction*, PUF, 1998, 320 p.
- ALTHUSSER Louis, BALIBAR Étienne, ESTABLET Roger, MACHEREY Pierre et RANCIERE Jacques, *Lire le capital*, Maspero, coll. « Théorie », 2 volumes, 1965, réédition 2008, 665 p.
- HAMON Hervé, ROTMAN Patrick, *Génération*, tome 1, *Les années de rêve*, Seuil, 1987, 615 p.
- HAMON Hervé, ROTMAN Patrick, *Génération*, tome 2, *Les années de poudre*, Seuil, 1988, 700 p.

Histoire locale:

- Agence Presse Libération Caen, dossier n°6, *Le D.R.U*, Caen, avril 1972, 6 pages
- Agence Presse Libération Caen, dossier n°48, *Ordre nouveau, ordre nazi*, juillet 1973, 9 pages
- LANGE Gérard, *Caen en 1968, les loups sont entrés dans la ville*, maîtrise d'histoire, Université de Caen, 1984.
- LECARPENTIER Cyril, *Etre étudiant à Caen entre 1967 et 1973*, mémoire de maîtrise, université de Caen, 2002
- LEMENOREL Alain, *68 à Caen*, Ed. Cahiers du temps, 2008, 176 p.
- LEROY Cédric, *1968-1979, la décennie des grèves ouvrières*, mémoire de maîtrise, université de Caen, 2001
- QUELLIEN Jean, DAVID Serge, *Caen 68*, Editions du bout de Monde, 2008, 200 p.

This document is licensed under the Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 France license, available at http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/2.0/fr/.